



Rapport sur les écoles de culture générale

Les écoles de culture générale dans le canton de Berne
Résultats de l'évaluation, analyse et recommandations

Impressum

*Rapport sur les écoles de culture générale
Les écoles de culture générale dans le canton de Berne
Résultats de l'évaluation, analyse et recommandations*

Berne, le 28 mars 2012

Edition:

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP),
Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Conception et rédaction:

Valentin Pfister (OSP), Mario Battaglia (OSP)

Mise en page et production:

eigenart, Stefan Schaer, Berne, www.eigenartlayout.ch

Photos:

Nadine Andrey, Stephan Epple, élèves des écoles de culture générale de Langenthal
et de Berne (Neufeld)

Le présent rapport est disponible en téléchargement sur Internet (www.erz.be.ch/fmsbericht)
ou peut être commandé à l'adresse suivante:

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle,
Kasernenstrasse 27, case postale, 3000 Bern 22
Téléphone: 031 633 87 79, ams@erz.be.ch

Veuillez adresser toutes vos remarques ou questions concernant ce rapport à:
ams@erz.be.ch

Avant-propos du directeur de l'instruction publique

Le passage au nouveau siècle a été marqué en Suisse – et, par là même, dans le canton de Berne – par une vaste réforme du système de formation. De nombreuses filières de formation ont été assignées au degré tertiaire. C'est de ce mouvement que sont nées les hautes écoles pédagogiques ainsi que les hautes écoles spécialisées et les écoles supérieures des domaines de la santé, du travail social et des arts. Le degré secondaire II, lui aussi, a dû subir une refonte: de nouvelles formations professionnelles et générales ont vu le jour comme les formations professionnelles initiales d'assistant et assistante en soins et santé communautaires ou d'assistant socio-éducatif/assistante socio-éducative ou encore les filières des écoles de culture générale. La création des certificats de maturité correspondants, comme la maturité professionnelle santé-social et les maturités spécialisées, a permis de garantir aux diplômés de ces nouvelles formations l'accès aux hautes écoles spécialisées.

Le présent Rapport sur les écoles de culture générale montre que nous nous trouvons aujourd'hui, une dizaine d'années plus tard, dans une phase de consolidation. Les nouvelles filières secondaires et tertiaires ont affirmé leur profil et sont bien établies dans le paysage suisse de la formation. Les offres dans les domaines de la santé, du social et de la pédagogie ont été harmonisées à l'échelle du pays. Les modalités de passage entre le degré secondaire II et le degré tertiaire sont majoritairement définies. Ce rapport met toutefois en évidence le potentiel d'amélioration et de développement à ce niveau. Il s'agit en priorité de trouver des solutions pour combattre la pénurie de personnel annoncée dans les secteurs de la santé et de l'enseignement.

Les réponses reçues lors de la procédure de consultation menée en interne à l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle confirment que nous nous trouvons actuellement dans cette phase de consolidation. La Conférence des directions de gymnase comme les écoles de culture générale saluent la précision de l'état des lieux réalisé et soutiennent les mesures proposées. Le Conseil pour la formation professionnelle et la Conférence des écoles professionnelles se montrent dans leur majorité sceptiques quant à l'offre de formation des écoles de culture générale, comme ils l'avaient d'ailleurs déjà été lors de sa mise en place. Ils reconnaissent certes que ces écoles contribuent à assurer une relève suffisante dans le domaine de la santé, mais souhaiteraient plutôt renforcer la position de la formation professionnelle duale comme voie d'accès aux écoles supérieures et aux hautes écoles spécialisées.

Je ne considère pas les écoles de culture générale comme des concurrentes d'autres filières de formation du degré secondaire II. Pour moi, elles sont bien plus un complément essentiel au système de formation.

J'aimerais d'ailleurs donner ici un bel exemple de cette complémentarité, telle qu'elle est vécue sur le terrain: au début de l'année 2012, plus de 50 membres du corps enseignant et de directions d'écoles professionnelles, d'écoles de culture générale et d'une école supérieure préparant toutes aux métiers de la santé se sont retrouvés durant un samedi entier sur le nouveau campus du Bildungszentrum Pflege de Berne. A cette occasion, levant les barrières entre formation professionnelle et formation générale, ils ont discuté des manières d'optimiser les formations et les transitions et d'attirer davantage de jeunes capables d'assurer la relève. Voilà une approche bien prometteuse lorsqu'il s'agit de poursuivre la consolidation du nouveau système de formation.

Mais il n'est pas seulement question de garantir une relève suffisante dans les secteurs de la santé, du travail social et de la pédagogie qui sont si importants pour notre pays. En mettant à leur disposition des filières de qualité dans la formation professionnelle et les écoles moyennes, nous cherchons aussi et surtout à offrir de réelles perspectives aux jeunes qui sont prêts à assumer des responsabilités dans ces secteurs professionnels exigeants. Prenons en compte les besoins de cette génération et proposons-lui des formations adaptées. Le présent rapport nous donne les pistes nécessaires pour le faire. C'est avec beaucoup d'intérêt que je vais suivre les discussions qui s'engageront lors de la première Conférence sur les écoles de culture générale du canton de Berne.

Bernhard Pulver



Directeur de l'instruction publique et président du Conseil-exécutif du canton de Berne

Prochaines étapes

Le présent Rapport sur les écoles de culture générale a été élaboré par l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) sur la base de rapports d'évaluation réalisés par la Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv) du Secrétariat général de la Direction de l'instruction publique et d'autres publications (voir bibliographie).

Ce document ainsi que les conclusions et recommandations qu'il contient seront présentés aux milieux intéressés lors de la Conférence sur les écoles de culture générale qui aura lieu le 15 mai 2012 en présence de Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique.

A l'issue de cette présentation et de la discussion qu'elle aura suscitée, la Direction de l'instruction publique prendra une décision quant à la suite à donner au présent rapport.

Table des matières

1 Synthèse	7
2 Historique et mandat d'évaluation	11
2.1 De l'école du degré diplôme en deux ans (EDD) à l'école de culture générale en trois ans (ECG)	11
2.2 Le mandat d'évaluation	13
2.3 La maturité spécialisée	13
3 Evaluation du contexte politico-éducatif	15
3.1 Diplômés des écoles de culture générale en comparaison intercantonale	15
3.2 Options proposées en Suisse et dans le canton de Berne	16
3.3 Débouchés possibles pour les titulaires d'un certificat d'école de culture générale ou d'un certificat de maturité spécialisée	18
3.3.1 Conditions d'admission aux écoles supérieures des domaines de la santé et du travail social	18
3.3.2 Conditions d'admission des hautes écoles spécialisées des domaines de la santé et du travail social ainsi que des hautes écoles pédagogiques en Suisse	19
4 Evaluation du marché du travail	23
4.1 Besoins en personnel dans le secteur de la santé	23
4.2 Besoins en personnel dans le secteur du travail social	24
4.3 Besoins en personnel dans le secteur de l'enseignement	24
5 Evaluation des filières de formation assistant/assistante en soins et santé communautaire et école de culture générale: concurrence ou complémentarité?	27
5.1 Evaluation des enquêtes menées en 2004 et 2005 en début de formation	27
5.2 Evaluation de l'enquête menée un an et demi après la formation	30
5.2.1. Parcours des élèves	31
5.2.2. Activité un an et demi après la fin de la formation	32
5.2.3. Appréciation a posteriori de la formation choisie	32
5.2.4. Appréciation a posteriori des compétences acquises	33
6 Evaluation des coûts et de l'organisation	35
6.1 Détermination des coûts sur la base d'un exemple de calcul	35
6.2 Organisation	36
6.2.1 Structure scolaire	36
6.2.2 Commission cantonale d'examen pour les écoles de culture générale	37
6.2.3 Nombre actuel d'élèves et de classes	37
6.2.4 Répartition géographique	37
7 Conclusions et recommandations	39
7.1 Maintien des écoles de culture générale	39
7.2 Options proposées par les écoles de culture générale	40
7.3 Plan d'études des écoles de culture générale	42
7.4 Organisation des écoles de culture générale	43
8 Annexes: tableaux 1 et 4, graphique 1	45
9 Table des sources	49



1 Synthèse

Les écoles de culture générale bernoises fournissent aux filières de formation tertiaires des domaines de la santé et du travail social une relève bien formée. En ce sens, elles remplissent la fonction qui leur a été attribuée. C'est à cette conclusion qu'est parvenu, sur la base d'une évaluation, le premier rapport sur les écoles de culture générale du canton de Berne.

Place dans le système de formation

Avec la révision en 2004 de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES), les filières de formation des domaines de la santé, du travail social, des arts et de la pédagogie ont été, à l'échelle suisse, intégrées au système de formation général. La plupart d'entre elles relèvent aujourd'hui du degré tertiaire. Cela signifie que pour y être admis, les élèves doivent avoir obtenu au préalable un titre du degré secondaire II. Toutefois, ni les gymnases ni la formation professionnelle ne sont en mesure de fournir un nombre suffisant d'étudiants et d'étudiantes capables d'intégrer ces filières nouvellement positionnées. En effet, aucun des deux ne forme assez d'élèves et, dans certains secteurs, il n'existe de toute façon aucune formation professionnelle correspondante.

C'est la raison pour laquelle la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a décidé en 2003 de transformer les écoles du degré diplôme en écoles de culture générale. Le certificat d'école de culture générale permet d'accéder directement aux écoles supérieures et, s'il est complété d'un certificat de maturité spécialisée, aux hautes écoles spécialisées. La nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE) reconnaît explicitement les écoles de culture générale comme des voies d'accès aux hautes écoles pédagogiques et aux hautes écoles spécialisées. Leur rôle dans le système de formation suisse est ainsi clarifié.

Résultats de l'évaluation

Neuf ans après la décision de la CDIP, le présent rapport d'évaluation montre que les écoles de culture générale remplissent la fonction pour laquelle elles ont été créées. A Berne comme dans les autres cantons, elles fournissent aux filières de formation tertiaires des domaines de la santé et du travail social une relève bien formée. En dehors du canton de Berne, elles s'imposent également comme des viviers importants d'étudiants et d'étudiantes pour les filières des hautes écoles pédagogiques formant à l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire.

Voici un tour d'horizon des principaux résultats de l'évaluation:

- **Les écoles de culture générale bernoises contribuent de manière considérable à assurer la relève dans les secteurs professionnels de la santé et du travail social.** Un an et demi après leur sortie de l'école, 80% des diplômés sont inscrits dans une filière du degré tertiaire: 43% dans une école supérieure, 20% dans une

haute école spécialisée et 17% dans une haute école pédagogique. Ce fort taux de passage au tertiaire est essentiel pour les secteurs cités précédemment. A titre d'exemple, dans le secteur des soins, sont actuellement formés seulement 60% des diplômés nécessaires pour assurer la relève. Sans les écoles de culture générale, cette proportion tomberait à 50%.

- **Les écoles de culture générale et la formation professionnelle initiale d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire (ASSC) se complètent.** Les deux principaux pourvoyeurs d'étudiants et d'étudiantes pour les formations tertiaires dans le domaine des soins ne s'adressent pas au même public cible (formation préalable différente) et ne conduisent pas aux mêmes cursus. C'est ce que montre une enquête menée à grande échelle auprès des élèves de ces deux filières¹. Les résultats indiquent également que peu d'élèves des écoles de culture générale auraient opté pour la formation professionnelle initiale d'ASSC.
- **La filière d'école de culture générale est peu coûteuse.** Les écoles de culture générale sont rattachées aux gymnases et, à ce titre, partagent avec eux les frais d'infrastructure et d'administration. Elles ne génèrent de cette manière aucun coût indirect supplémentaire. Un comparatif avec les autres filières de formation choisies par les personnes appartenant au même groupe cible montre que les coûts imputables à une classe d'école de culture générale avec maturité spécialisée sont d'environ 11% supérieurs à ceux générés par une classe d'ASSC avec enseignement préparatoire à la maturité professionnelle² et examen final, mais d'environ 12% inférieurs à ceux liés à une classe de gymnase.
- **L'extension de la formation des écoles de culture générale au domaine de la pédagogie peut apporter une réponse au problème de la relève dans l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire.** Aujourd'hui, les hautes écoles pédagogiques suisses ne forment qu'environ 50% des enseignants et enseignantes qui seraient nécessaires pour assurer la relève à ce niveau. Berne est le seul canton de Suisse alémanique à ne pas proposer l'option pédagogie dans ses écoles de culture générale. Le succès de cette option dans les autres cantons prouve cependant que l'école de culture générale répond mieux aux attentes d'une partie des personnes intéressées par une formation dans les filières précédemment citées des hautes écoles pédagogiques que le gymnase. La mise en place d'une nouvelle option pédagogie affirmerait tant le profil des écoles de culture générale que celui des gymnases: les écoles de culture générale permettent d'acquérir la maturité nécessaire pour entreprendre des études dans une haute école spécialisée et préparent aux formations centrées sur les relations humaines tandis que les gymnases conduisent plutôt aux filières d'études universitaires axées sur le travail scientifique. Le transfert de classes des gymnases vers les écoles de culture générale n'augmenterait pas dans l'ensemble le taux de diplômés des écoles moyennes.
- **Le taux de certificats d'écoles de culture générale² du canton de Berne s'élève à 1,7% et se situe donc clairement en dessous de la moyenne suisse qui s'établit à 3,6%.** Il en va de même de façon générale pour le taux de diplômés des écoles moyennes (gymnases, écoles de culture générale) qui est de 20,4% dans le canton de Berne contre 23,4% en moyenne fédérale.

¹ Sondage réalisé à l'école en début de formation.

² Nombre de certificats d'école de culture générale délivrés par rapport au nombre total de jeunes d'une volée donnée.

Recommandations

Sur la base des résultats de l'évaluation présentés ci-dessus, l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle émet les recommandations suivantes:

- Le canton de Berne doit continuer à proposer des filières de formation en écoles de culture générale.
- Il est nécessaire de maintenir les options santé et travail social. A l'avenir, le titre de fin d'études obtenu devrait qualifier les élèves pour les deux domaines en même temps.
- La Direction de l'instruction publique doit étudier de manière approfondie la possibilité d'élargir l'offre à l'option pédagogie (sans accroître le taux de diplômes des écoles moyennes).

Remarque

Le présent rapport s'adresse à un public de spécialistes. Les lecteurs et lectrices qui veulent se faire une idée rapide de son contenu peuvent se référer aux encadrés de couleur figurant à la fin de chaque chapitre qui synthétisent les principaux résultats.



Schweiz verfehlt die wichtigsten Umweltziele



2 Historique et mandat d'évaluation

Le présent chapitre expose l'histoire des écoles de culture générale dans le canton de Berne de la transformation des filières des écoles du degré diplôme à la création plus tardive de la maturité spécialisée.

2.1 De l'école du degré diplôme en deux ans (EDD) à l'école de culture générale en trois ans (ECG)

Jusqu'en 2003, la partie germanophone du canton de Berne comptait des écoles du degré diplôme dispensant une formation en deux ans. Ces écoles s'étaient imposées comme des voies d'accès formant aux professions de la santé, du travail social et de la pédagogie. Elles conduisaient à un titre de fin d'études reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Dans le cadre du rattachement des filières de formation des domaines de la santé, du travail social, des arts et de la pédagogie au degré tertiaire, il est apparu à la fin des années 90 que les formations dispensées en deux ans au degré secondaire II ne pouvaient plus être reconnues comme préparations à ces nouvelles filières tertiaires. C'est pourquoi la plupart des cantons ont décidé de mettre en place des formations de trois ans en EDD. Dans les cantons romands comme dans la partie francophone du canton de Berne sur le site Moutier, ces formations duraient déjà trois années. S'agissant de la partie germanophone du canton, un allongement de la formation a toutefois été exclu. Par conséquent, avant la création des ECG, tous les cantons suisses à l'exception de Berne et de Soleure disposaient de filières d'EDD en trois ans. L'ECG privée de la NMS a joué à cette époque un rôle de pionnière dans la région Berne-Soleure dans la mesure où elle fut la première école de la région à proposer des filières d'EDD en trois ans et que, pendant une certaine période, elle a géré des classes de 3^e année sur mandat du canton de Soleure.

Le 12 juin 2003, l'Assemblée plénière de la CDIP a adopté en deuxième lecture un nouveau règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale [1]. Après l'entrée en vigueur de ce règlement, les EDD alors en place ont été transformées en ECG. Les filières proposées devaient obligatoirement comprendre trois années. Cette modification a permis de relier de façon adéquate le degré secondaire II et les différentes filières de formation tertiaires, en partie nouvelles, parmi lesquelles les écoles supérieures et les hautes écoles spécialisées des domaines de la santé, du travail social et des arts ainsi que, dans de nombreux cantons, les hautes écoles pédagogiques. Bien après l'introduction de différentes maturités professionnelles aux exigences variées, la palette de formations générales au degré secondaire II a donc été élargie à deux filières au profil distinct: les ECG permettent d'acquérir la maturité nécessaire pour entreprendre des études dans une haute école spécialisée et préparent aux formations centrées sur les relations humaines tandis que les gymnases conduisent plutôt aux filières d'études universitaires axées sur le travail scientifique. Parallèlement à l'adoption du nouveau règlement par la CDIP, la fonction des ECG en tant que voies d'accès aux filières des hautes écoles spécialisées a été confirmée au niveau fédéral: lors de la révision de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) [2], l'article 5, alinéa 2 (teneur de 2004) concernant l'admission

aux filières des hautes écoles spécialisées a été modifié, renvoyant alors à des décisions qui elles-mêmes régissent l'admission des diplômés des ECG dans ces filières. La filière ECG a par ailleurs entre-temps été inscrite dans la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE) [3] qui la reconnaît, d'une part, comme voie d'accès aux hautes écoles pédagogiques à l'article 24 et, d'autre part, comme voie d'accès aux hautes écoles spécialisées à l'article 25. Le rôle des ECG dans le système de formation suisse est ainsi clairement défini.

Préalablement à la décision de la CDIP de 2003, le Grand Conseil du canton de Berne avait adopté, le 12 février de la même année, par 161 voix contre 3 et 3 abstentions une motion transformée en postulat déposée par la députée Marianne Morgenthaler (intervention 222/01 «Remodelage de l'école du degré diplôme»). [4] Cette intervention comportait notamment les demandes suivantes:

«Le Conseil-exécutif est chargé d'allonger à trois ans la durée de la scolarité à l'école de degré diplôme et ainsi de la rendre conforme au standard suisse. Il est également chargé de mieux intégrer cette offre d'enseignement préprofessionnel, dispensant une culture générale, au système éducatif bernois et ainsi d'offrir une véritable voie intermédiaire entre les écoles de maturité préparant à l'Université et la filière conduisant directement à l'exercice d'une activité professionnelle.

[...]

Les écoles du degré diplôme du canton de Berne pourraient, grâce à l'introduction du système trisannuel et à une réorientation, c'est-à-dire grâce à une meilleure définition de leur place dans la chaîne éducative, assurer une fonction, fondamentale, de passerelle. Ainsi, elles pourraient réagir avec beaucoup de flexibilité aux fluctuations du marché et au manque de personnel dans certains domaines (santé, formation des enseignants et des enseignantes). Cette fonction sera sans doute de plus en plus importante dans le futur.» [4]

Les principales raisons avancées pour justifier la nécessité de continuer à proposer des EDD et d'allonger à trois années les formations qui y étaient dispensées avaient trait au fait que les formations, principalement dans les domaines de la santé et du social, mais aussi de l'enseignement, se trouvaient à l'époque dans une phase de transition et un grand nombre de questions étaient encore ouvertes. D'aucuns ont également souligné que dans les domaines de la santé, du social et des arts, des solutions alternatives faisaient souvent défaut s'agissant de la préparation aux filières tertiaires, étant entendu que la formation professionnelle au degré secondaire II n'offrait pas de places en nombre suffisant, voire aucune pour certains métiers. Enfin, des arguments liés à la compétitivité du canton de Berne en matière de politique éducative ont été exposés.

Le 18 juin 2003, le Conseil-exécutif a mis en œuvre le postulat Morgenthaler sous forme d'un arrêté [5] intitulé «Diplommittelschulen; Führung von dreijährigen Kursen im deutschsprachigen Kantonsteil» (écoles du degré diplôme; offre de formations en trois ans dans la partie germanophone du canton) en vertu duquel, à partir de la rentrée 2004, des formations en trois ans devaient être proposées dans les EDD pour les domaines de la santé et de l'éducation/du social.

La Direction de l'instruction publique a à son tour appliqué cet arrêté en édictant un plan d'études pour les ECG du canton de Berne (et l'Ecole de maturité spécialisée de Moutier) [6] ainsi que divers documents normatifs sur la base du plan d'études cadre de la CDIP de sorte qu'en août 2004, les premières ECG du canton de Berne ont pu ouvrir leurs portes.

La procédure de reconnaissance des certificats d'ECG du canton de Berne conduite par la CDIP a pu être menée à terme avec succès le 20 avril 2007 avant que les premiers élèves aient achevé leur formation en juin 2007. Dans ce cadre, ce ne sont pas seulement les

titres délivrés par les ECG cantonales de Berne, Bienne, Langenthal, Thoun et Moutier dans les domaines de la santé et du travail social qui ont été reconnus mais également ceux délivrés par l'ECG privée de la NMS Bern dans ces mêmes domaines et dans celui de l'information et de la communication.

2.2 Le mandat d'évaluation

Les propos du directeur de l'instruction de l'époque, prononcés avant le vote final, ont contribué à garantir un large soutien de la part de toutes les fractions et l'adoption de la motion Morgenthaler sous forme de postulat: «... il s'agira effectivement d'une solution de transition jusqu'en 2012 et nous ferons ensuite une évaluation de cette situation.» [4]

Cependant, compte de l'évolution de la situation au cours des années qui ont suivi (notamment consolidation de la filière au niveau fédéral, demande de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale d'ouvrir des classes supplémentaires afin d'assurer la relève en particulier dans les filières tertiaires du domaine de la santé), les filières proposées dans les ECG ont été inscrites dans la nouvelle législation sur les écoles moyennes, levant de fait leur statut de «solution de transition». [7] [8]

Malgré tout, l'évaluation promise a été réalisée et ses résultats sont aujourd'hui rassemblés dans le présent rapport. Ce dernier présente l'avantage de replacer la filière dans le contexte actuel et de soumettre à la discussion les différentes améliorations ou adaptations possibles ou nécessaires qui pourront ensuite être mises en œuvre.

2.3 La maturité spécialisée

Dès le départ, la CDIP a conçu la filière ECG comme conduisant à deux titres de fin d'études consécutifs: le premier, le certificat d'école de culture générale, obtenu après trois années, sanctionne un cursus général orienté vers un secteur professionnel donné et permet d'accéder aux écoles supérieures; le second, le certificat de maturité spécialisée, est délivré à la suite d'un module complémentaire d'une durée d'un an maximum et constitue une condition d'admission aux filières des hautes écoles spécialisées.

Dans un premier temps, plusieurs cantons n'ont mis en place que la filière menant au certificat d'ECG mais pas le module de maturité spécialisée, cela d'une part parce que l'accès aux hautes écoles spécialisées était encore possible sans certificat de maturité et, d'autre part, parce que la mise en pratique du module de maturité spécialisée se heurtait au fait qu'un grand nombre de places de stage devaient être créées.

Dans les années qui ont suivi, de plus en plus de cantons ont introduit les modules de maturité spécialisée et il est apparu qu'à moyen terme, les élèves d'ECG qui ne disposeraient pas du titre correspondant ne pourraient plus être assurés d'accéder aux hautes écoles spécialisées. C'est pourquoi, le 7 mai 2008, le Conseil-exécutif a arrêté une modification de l'ordonnance sur les écoles moyennes (OEM) [8] pour permettre la mise en place de ces modules dans le canton de Berne. Ce fut chose faite dès l'été 2009. Les élèves qui avaient obtenu les premiers certificats d'ECG en 2007 ont eu la possibilité d'obtenir un certificat de maturité spécialisée a posteriori.

Après une procédure de reconnaissance de longue haleine menée par la CDIP (la commission de reconnaissance a notamment assisté à des examens organisés dans toutes les ECG du canton), les certificats de maturité spécialisée délivrés par le canton de Berne ont finalement été reconnus le 19 octobre 2009.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Le canton de Berne a adopté une attitude extrêmement réservée s'agissant de la consolidation de l'offre de formation générale: il a ainsi été l'un des derniers cantons suisses à décider la transformation des écoles du degré diplôme dispensant des formations en deux ans en écoles de culture générale dispensant des formations en trois ans. A cette époque, il était clair que cette décision était incontournable face à l'évolution du paysage de la formation dans les autres cantons et qu'aucune autre option ne permettait de garantir une relève suffisante dans certains secteurs professionnels.

Il en a été de même avec l'introduction de la maturité spécialisée: la décision a seulement été prise lorsqu'il est devenu évident qu'il n'y avait pas d'autre manière de garantir l'accès aux hautes écoles spécialisées.

Après que les décisions ont été prises au niveau politique, les nouvelles filières de formation ont, dans l'intérêt des élèves concernés, chaque fois été rapidement mises en place par la Direction de l'instruction publique et les écoles. La reconnaissance des titres a également pu, dans les deux cas, intervenir dans les délais souhaités à l'issue du contrôle de qualité mené par la CDIP.

3 Evaluation du contexte politico-éducatif

Ce chapitre présente l'offre de formation des écoles de culture générale du canton de Berne ainsi que le taux de diplômés de ces écoles en comparaison intercantonale. Tandis que le point 3.1 souligne que le taux de certificats d'école de culture générale est, dans le canton de Berne, inférieur à la moyenne suisse, le point 3.2 démontre que l'organisation de l'offre joue un rôle essentiel à cet égard. Le point 3.3 expose quant à lui les débouchés ouverts aux titulaires d'un certificat d'école de culture générale ou d'un certificat de maturité spécialisée.

3.1 Diplômés des écoles de culture générale en comparaison intercantonale

Depuis leur introduction en 2004, les ECG se sont imposées comme des viviers d'étudiants et d'étudiantes pour les filières de formation tertiaires dans toute la Suisse. Les cantons qui ne proposent pas eux-mêmes d'ECG autorisent leur fréquentation dans un canton voisin.

Le tableau 1 figurant en annexe présente les taux de certificats d'ECG en 2010 dans les différents cantons suisses. Il montre ainsi que le nombre de certificats délivrés par rapport au nombre total de jeunes d'une volée donnée varie fortement d'une région à l'autre mais aussi d'un canton à l'autre au sein de ces régions.

Ainsi, alors que le taux de certificats d'ECG s'élevait en moyenne à 3,6% en Suisse en 2010, il atteignait seulement 1,7% dans le canton de Berne. Cette valeur constitue également une exception dans l'Espace Mittelland puisque dans les autres cantons de la région, ce taux oscillait alors entre 3,4 et 7,5%.

Le tableau 1 met également en évidence le fait que le faible taux de certificats d'ECG se répercute également sur le taux global de diplômés des écoles moyennes (gymnases et ECG): avec une valeur de 20,4%, le canton de Berne se situait sur ce plan exactement trois points en dessous de la moyenne suisse établie à 23,4%.

Les écarts relevés sont liés aux diverses traditions cantonales dans le domaine des écoles du degré diplôme mais en premier lieu aux décisions politiques quant aux filières d'études tertiaires auxquelles les ECG devaient préparer. Pour en savoir plus, veuillez consulter le point 3.2.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Les écoles de culture générale sont présentes partout en Suisse. Le taux moyen de certificats d'école de culture générale, c'est-à-dire le nombre de certificats d'école de culture générale délivrés par rapport au nombre total de jeunes d'une volée donnée, s'établit à 3,6% dans le pays et à seulement 1,7% dans le canton de Berne, ce qui paraît faible en comparaison.

Lorsque l'on considère le taux de diplômés des écoles moyennes (gymnases et écoles de culture générale) dans le canton de Berne, on constate qu'il est inférieur de trois points à la moyenne suisse qui s'établit à 23,4%.

3.2 Options proposées en Suisse et dans le canton de Berne

Depuis l'introduction des ECG au niveau fédéral, l'offre d'options proposées dans les différents cantons n'a cessé de croître. Ce développement se reflète dans les nouvelles demandes de reconnaissance de certificats d'ECG et de certificats de maturité spécialisée que reçoit très régulièrement jusqu'à présent la commission compétente de la CDIP.

La dernière extension en date a été déclenchée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), qui a interdit à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), en particulier dans le domaine de la santé, d'admettre des titulaires d'un certificat d'ECG qui avaient suivi une année préparatoire au motif que cette pratique adoptée par l'école jusqu'alors était contraire à la loi sur les hautes écoles spécialisées. A compter de l'été 2012, la HES-SO n'accueillera désormais des titulaires d'un certificat d'ECG que s'ils l'ont complété d'un certificat de maturité spécialisée. L'ensemble des cantons romands, qui ne proposaient pas encore de maturité spécialisée option santé, se sont

Tableau 2: Options proposées et titres délivrés par les ECG dans les différents cantons, état en octobre 2011 [9] [10]

		Santé	Travail social	Pédagogie	Communication-information	Arts visuels	Musique, danse, théâtre
Suisse alémanique et cantons multilingues	AG	X	X	X	X	X	
	AR	X	X	X			
	BE	X	X		X ¹	X ²	X ²
	BL	X	X	X	X	X	X ³
	BS	X	X	X	X	X	X
	FR	X	X	X			
	GL	X		X			
	GR	X	X	X			
	LU	X	X	X			X ⁶
	SG	X	X	X		X ⁷	X ⁷
	SH	X	X	X	X		
	SO	X	X	X			
	SZ	X	X	X		X	
	TG	X	X	X			
	VS	X	X	X			
ZG	X	X	X				
ZH	X	X ¹	X	X		X	
Romandie et Tessin	GE	X	X		X	X	X
	JU	X	X ⁶	X ^{4,5}		X ²	X ²
	NE	X	X			X ²	X ²
	VD	X	X	X		X	X
	TI	X	X				

X = certificat d'ECG seulement

X = certificat d'ECG et certificat de maturité spécialisée

¹ en école privée seulement; ² certificat d'ECG options musique, arts visuels et sport et certificat de maturité spécialisée options arts visuels et sport en coordination avec JU/NE à Moutier; ³ sans danse; ⁴ information ajoutée par l'OSP Berne; ⁵ l'option sociale se combine avec les options pédagogie, musique ou théâtre; source: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Division Santé-Social-Arts, Demande d'admission à l'ECG; www.ds2a.ch/CMS/default.asp?ID=355; ⁶ musique seulement; ⁷ en combinaison avec la maturité spécialisée option pédagogie.

Les cantons suivants ne sont pas mentionnés dans le tableau, car ils ne disposent pas de leurs propres ECG. Ils autorisent toutefois la fréquentation d'une ECG extracantonale: AI (ECG de SG), NW et OW (ECG de LU, SZ et ZG), UR (ECG de SZ).

donc vus contraints de mettre en place cette filière à l'été 2011. Ils ont pour ce faire mené une procédure d'introduction coordonnée.

Le tableau 2 montre que les options santé, travail social et pédagogie sont proposées de manière quasi généralisée en Suisse et que, la plupart du temps, les élèves ont la possibilité de poursuivre leur formation en vue d'obtenir une maturité spécialisée dans ces mêmes domaines.

L'option santé est aujourd'hui disponible dans tous les cantons suisses. L'obtention du certificat d'ECG dans ce domaine permet d'accéder aux écoles supérieures tandis que le certificat de maturité spécialisée ouvre les portes des hautes écoles spécialisées. Ce n'est que dans les cantons de Glaris, Lucerne, Schwyz et Uri que la maturité spécialisée option santé n'est pas proposée. Jusqu'à récemment encore en Suisse centrale, il était possible, après l'obtention d'un certificat d'ECG, de passer en un an un certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire (ASSC). Pour compléter cette possibilité, un certificat de maturité professionnelle option santé, offrant lui aussi un accès aux filières correspondantes des hautes écoles spécialisées, était alors délivré en lieu et place d'un certificat de maturité spécialisée. La mise en place d'une solution similaire a été rejetée dans le canton de Zurich si bien que les élèves zurichoïses peuvent désormais passer une maturité spécialisée santé/sciences expérimentales après leur certificat d'ECG. Dans le canton de Lucerne et donc pour l'ensemble des cantons de Suisse centrale, la possibilité de combiner certificat d'ECG et maturité professionnelle a toutefois été supprimée entre-temps. Contrairement au canton de Lucerne, le canton de Zoug propose maintenant, comme la plupart des cantons, une filière conduisant à la maturité spécialisée option santé qui fait suite à l'obtention du certificat d'ECG.

Comme l'indique une brochure d'information émise par le Bildungs- und Kulturdepartement du canton de Lucerne [11], les élèves des ECG lucernoises doivent, depuis l'été 2011, se décider pour l'option pédagogie, travail social ou santé à l'issue de la première année. S'ils optent pour la santé, ils doivent intégrer une école moyenne indépendante formant spécifiquement à ce domaine. Celle-ci ne conduit plus à un certificat d'ECG mais, en trois années de formation scolaire supplémentaires, à un CFC d'ASSC avec maturité professionnelle intégrée. L'admission est conditionnée par la garantie d'une place de stage pour la dernière année de formation. Dans les faits, cette voie se résume à une filière en quatre ans, majoritairement scolaire, exigeant un grand nombre de places de stage qui, on le sait, restent difficile à trouver pour les jeunes. Elle mobilise des ressources considérables, un investissement pour ceux et celles qui visent une formation dans une école supérieure du domaine de santé bien supérieur à celui qui serait nécessaire dans les cantons qui proposent l'option santé dans leurs ECG.

Le tableau indique également qu'à l'exception de Glaris, tous les cantons suisses proposent l'option travail social dans leurs ECG, avec des filières conduisant au certificat d'ECG mais aussi à la maturité spécialisée. Dans le canton de Zurich, cette option est toutefois pour l'heure uniquement disponible dans des ECG privées. Le canton de Lucerne quant à lui possède certes la reconnaissance de la CDIP pour ses certificats d'ECG option travail social mais semble actuellement ne plus disposer de classes proposant ce profil.

L'option pédagogie est disponible dans les ECG de la plupart des cantons suisses, qui délivrent un titre permettant d'accéder aux hautes écoles pédagogiques. Pour l'heure, une offre similaire fait défaut dans les cantons de Genève, du Tessin, de Neuchâtel et de Berne, qui est le seul canton alémanique à ne pas offrir cette option. Contrairement aux options santé et travail social, elle est en revanche proposée dans tous les cantons de Suisse centrale.

Le fait que le canton de Berne ne dispose pas de filières ECG dans le domaine de la pédagogie explique certainement la faiblesse comparative du taux de certificats d'ECG qui y a été relevé par rapport à la moyenne suisse et aux valeurs atteintes dans l'Espace Mittel-

land. Compte tenu des conditions d'admission en vigueur à la PHBern, les élèves d'ECG potentiellement intéressés par une formation aux professions de l'enseignement sont dirigés vers le gymnase. Le choix des options spécifiques laisse effectivement supposer que les gymnases bernois comptent des élèves qui, dans un autre canton, auraient fréquenté une ECG proposant l'option pédagogie: comme le montre le graphique 1 en annexe, en moyenne en Suisse, 6,8% des gymnasiens et gymnasiennes choisissent l'option spécifique philosophie/pédagogie/psychologie (PPP) contre 17,8% dans le canton de Berne. On constate également que les élèves bernois sont en moyenne plus nombreux que ceux des autres cantons à se décider pour les options spécifiques musique et arts visuels. Il convient toutefois de rappeler que les titulaires d'une maturité gymnasiale peuvent être admis dans les hautes écoles pédagogiques quelle que soit l'option spécifique qu'ils ont choisie au gymnase.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Les options santé, travail social et pédagogie sont proposées dans la plupart des écoles de culture générale de Suisse. Le relativement faible taux de certificats de culture générale relevé dans le canton de Berne s'explique en partie par le fait que Berne est le seul canton alémanique à ne pas proposer l'option pédagogie dans ses écoles de culture générale. Les élèves intéressés par ce domaine se tournent par conséquent vers le gymnase.

3.3 Débouchés possibles pour les titulaires d'un certificat d'école de culture générale ou d'un certificat de maturité spécialisée

Le principe «Une formation – un diplôme – un métier» s'applique aussi aux deux titres délivrés par les ECG que sont le certificat d'école de culture générale et le certificat de maturité spécialisée. Ils permettent, pour le premier, d'accéder aux écoles supérieures (tertiaire B) et pour le second, d'intégrer les filières d'études des hautes écoles spécialisées ou pédagogiques (tertiaire A).

Il est important de souligner que la réorganisation du système de formation aux professions de la santé n'est pas encore achevée: l'assignation de filières de formation au niveau école supérieure³ et au niveau haute école spécialisée⁴ est actuellement discutée dans le cadre du Masterplan «Formation aux professions des soins».

3.3.1 Conditions d'admission aux écoles supérieures des domaines de la santé et du travail social

Après trois années de formation en ECG, les élèves acquièrent un certificat d'ECG qui, au même titre qu'un CFC, est exigé pour entrer dans les écoles supérieures des domaines de la santé et du travail social. Pour valider leur admission, ils doivent en outre se soumettre à un test d'aptitude. Afin de garantir une transition aussi fluide que possible, ils ont la possibilité de passer ce test au cours de leur dernière année de formation à l'ECG. Dans la par-

³ Filières médico-techniques ainsi que 90% des filières formant les professionnels des soins en Suisse alémanique.

⁴ Filières de physiothérapie, d'ergothérapie, de nutrition et diététique, de formation au métier de sage-femme et sage-homme ainsi que 10% des filières formant les professionnels des soins en Suisse alémanique et 100% en Suisse romande.

tie germanophone du canton de Berne, les titulaires d'un certificat d'ECG peuvent accéder aux filières du Bildungszentrum Pflege, du Zentrum für medizinische Bildung medi de Berne ainsi que, sous réserve d'avoir accompli un stage, aux formations d'éducateur ou éducatrice sociale ou pour enfants de niveau école supérieure proposées à la BFF de Berne. Dans la partie francophone, les formations de laborantin médical ou laborantine médicale, de technicien ou technicienne en salle d'opération, d'hygiéniste dentaire, d'éducateur ou éducatrice pour enfants leur sont accessibles au niveau école supérieure, de même que, prochainement, une filière de formation en soins infirmiers.

3.3.2 Conditions d'admission des hautes écoles spécialisées des domaines de la santé et du travail social ainsi que des hautes écoles pédagogiques en Suisse

Les titulaires d'un certificat d'ECG visant des études en haute école spécialisée ou en haute école pédagogique doivent poursuivre leur formation encore une année pour acquérir un certificat de maturité spécialisée. Cette quatrième et dernière année de formation, appelée module de maturité spécialisée, se compose, pour les domaines santé et travail social, d'un stage et d'un travail de maturité spécialisée donnant tous les deux lieu à une évaluation ainsi que d'un examen final. La maturité spécialisée option pédagogie, proposée dans la plupart des cantons, comprend un approfondissement de la formation générale (en général six mois) sanctionné par un examen final ainsi qu'un travail de maturité spécialisée.

Depuis que la HES-SO a elle aussi adapté ses conditions d'admission à la législation fédérale en 2011 (cf. point 3.2., second paragraphe), les conditions d'admission des hautes écoles spécialisées des domaines de la santé et du travail social sont à quelques détails près harmonisées. Ces filières sont ouvertes aux personnes suivantes:

- titulaires d'un certificat de maturité spécialisée options santé ou travail social (selon la filière visée)
- titulaires d'un certificat de maturité professionnelle et d'un CFC ayant trait à la filière visée
- titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale sous réserve de compléments pratiques

Comme le montre le tableau 4 figurant en annexe, les conditions d'admission des hautes écoles pédagogiques ne sont pour l'heure pas encore harmonisées en Suisse même si la maturité spécialisée option pédagogie s'est imposée presque partout comme une voie d'accès aux filières d'enseignement aux degrés préscolaire et/ou primaire. Seuls les cantons de Genève et du Tessin ainsi que la PHBern ne proposent aucune filière ouverte sans examen aux personnes issues d'une ECG. Dans la partie germanophone du canton de Berne, les titulaires d'un certificat d'ECG peuvent néanmoins se soumettre à un test d'admission (ce qui n'est pas le cas dans les deux autres cantons cités précédemment), les cours permettant de s'y préparer étant facultatifs. Dans le canton de Zurich, la maturité spécialisée existe de facto sous un autre nom et sous la forme d'un cours préparatoire à la haute école pédagogique proposé dans les ECG après l'obtention du certificat d'ECG option pédagogie (qui à lui seul garantit déjà l'accès sans examen aux filières d'enseignement au degré préscolaire). En décembre 2011, le Conseil d'Etat du canton de Zurich a par ailleurs mis en consultation une modification de la loi cantonale sur la haute école pédagogique qui prévoit «que le certificat de maturité spécialisée option pédagogie permette, comme le certificat de maturité gymnasiale, d'accéder sans examen à la filière de formation à l'enseignement au degré primaire» [12].

Les points à retenir pour le canton de Berne

Les diplômés des écoles de culture générale des domaines santé et travail social sont assurés de pouvoir poursuivre leur formation aussi bien dans les écoles supérieures que dans les hautes écoles spécialisées. Les conditions d'admission de la PHBern diffèrent de celles des autres hautes écoles pédagogiques de Suisse alémanique en ce sens qu'elles ne permettent pas aux titulaires d'un certificat d'école de culture générale ou d'un certificat de maturité spécialisée d'accéder sans examen aux filières proposées.

L'assignation des diverses filières de formation du domaine de la santé au niveau école supérieure ou au niveau haute école spécialisée est actuellement discutée dans le cadre du Masterplan «Formation aux professions de la santé». Dans la mesure où il dispose à la fois d'une voie de formation générale et d'une voie de formation professionnelle permettant d'y accéder, le canton de Berne sera capable de réagir de façon adéquate aux évolutions qui interviendront dans ce domaine.



1. Zeichnen Sie die folgenden Alkane mit
a) 2,2,4-trimethylpentan
b) 2,2,3-trimethylbutan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan

2. Zeichnen Sie die folgenden Alkane
a) 2,2,3-trimethylbutan
b) 2,2,4-trimethylpentan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan

3. Zeichnen Sie die folgenden Alkane
a) 2,2,3-trimethylbutan
b) 2,2,4-trimethylpentan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan

4. Zeichnen Sie die folgenden Alkane
a) 2,2,3-trimethylbutan
b) 2,2,4-trimethylpentan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan

5. Zeichnen Sie die folgenden Alkane
a) 2,2,3-trimethylbutan
b) 2,2,4-trimethylpentan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan

6. Zeichnen Sie die folgenden Alkane
a) 2,2,3-trimethylbutan
b) 2,2,4-trimethylpentan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan

7. Zeichnen Sie die folgenden Alkane
a) 2,2,3-trimethylbutan
b) 2,2,4-trimethylpentan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan

8. Zeichnen Sie die folgenden Alkane
a) 2,2,3-trimethylbutan
b) 2,2,4-trimethylpentan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan

9. Zeichnen Sie die folgenden Alkane
a) 2,2,3-trimethylbutan
b) 2,2,4-trimethylpentan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan

10. Zeichnen Sie die folgenden Alkane
a) 2,2,3-trimethylbutan
b) 2,2,4-trimethylpentan
c) 2,2,3,4-tetramethylpentan
d) 2,2,4,4-tetramethylpentan



4 Evaluation du marché du travail

Le présent chapitre traite de l'interface entre le degré secondaire II et le degré tertiaire du point de vue du marché du travail. Il renvoie à des prévisions faisant état de difficultés de recrutement à venir en particulier dans les secteurs de la santé et de l'enseignement.

4.1 Besoins en personnel dans le secteur de la santé

Partout en Suisse, on peut entendre que les professionnels de la santé ne seront plus assez nombreux dans les années à venir. Cette problématique a été étudiée en détail dans le canton de Berne et a fait l'objet, le 8 novembre 2010, d'un rapport de fond intitulé «Grundlagenbericht für die Versorgungsplanung 2011 bis 2014 nichtuniversitäre Gesundheitsberufe» (Rapport de référence relatif à la planification des besoins en personnel dans les professions de la santé non universitaires entre 2011 et 2014) [13].

Voici ce que l'on peut lire dans la synthèse de ce rapport: «La mise en regard du nombre de diplômes délivrés en 2008 avec les besoins révèle qu'au total 845 titres supplémentaires au degré secondaire II et au degré tertiaire seraient nécessaires pour couvrir les besoins dans les professions des soins et de la prise en charge. Il est donc urgent d'agir» (trad. libre).

La synthèse du rapport contient également les remarques suivantes à propos des différentes filières de formation:

- «Le nombre de diplômes délivrés au tertiaire dans le domaine des soins a nettement reculé après avoir atteint un sommet en 2004. La situation s'est détendue depuis lors mais les objectifs chiffrés n'ont jusqu'à ce jour pas pu être atteints.
- Le nombre de titres délivrés au degré secondaire II a fortement progressé du fait de l'introduction de la formation d'ASSC. Les effectifs des élèves ayant débuté la formation en 2009 montrent que cette évolution va se poursuivre. Pourtant, là encore, les chiffres restent bien en deçà des objectifs.
- Le nombre de titres délivrés dans le domaine des soins et de la prise en charge enregistre un recul sensible s'agissant des professions auxiliaires. L'avenir en la matière sera déterminé par le succès ou l'échec de la nouvelle formation professionnelle de deux ans d'aide en soins et accompagnement AFP proposée à partir de 2011 en remplacement de la formation d'aide-soignant ou aide-soignante.
- L'évolution est très contrastée dans les autres professions de la santé enseignées au tertiaire» (trad. libre).

Par «autres professions de la santé enseignées au tertiaire», il faut comprendre les filières d'études de la Haute école spécialisée bernoise (HESB) (hors soins infirmiers) ainsi que les filières de formation proposées par le Zentrum für medizinische Bildung medi de Berne, qui sont en partie également fréquentées par les diplômés des ECG. Le rapport dresse un bilan contrasté de la situation comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 3: Besoins pour assurer la relève et titres tertiaires délivrés dans différentes professions de la santé [13]

	Besoins annuels pour assurer la relève (valeur moyenne)	Titres délivrés chaque année par la HESB et le medi (moyenne 2001-2008)	Titres délivrés en 2008 par la HESB et le medi
Sage-femme/sage-homme	20	24	24
Technique opératoire	21	14	12
Analyses biomédicales	43	34	46
Technique en radiologie médicale	35	20	21
Nutrition et diététique	13	14	16
Physiothérapie	54	42	35
Ergothérapie	20	20	23
Activation*	9	18	19
Ambulancier/ère	15	27	37

* Professions visant à maintenir et à encourager les capacités physiques, psychiques, sociales et émotionnelles des personnes âgées, des malades chroniques et des adultes handicapés.

4.2 Besoins en personnel dans le secteur du travail social

Contrairement au secteur de la santé, le secteur du travail social n'a, dans le canton de Berne, fait l'objet d'aucune étude quant aux besoins en personnel, que ce soit de la part de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale ou d'une organisation du monde du travail. Les informations qui suivent montrent toutefois que les diplômés des écoles supérieures et des hautes écoles spécialisées sont très demandés sur le marché du travail:

- Sur la courte période allant du 20 septembre 2011 au 19 octobre 2011, 287 offres d'emploi ont été publiées sur le site Internet de l'association sozialinfo.ch [14] contre seulement 5 demandes.
- L'enquête réalisée par la BFF de Berne auprès des diplômés de la filière d'éducateur social/éducatrice sociale une année après la fin de leur formation à l'automne 2011 a montré que 97% d'entre eux avaient réussi leur entrée dans le monde du travail, dont 3% seulement dans un autre secteur d'activité que celui pour lequel ils avaient été formés [15].
- Les résultats d'une enquête menée par le département travail social de la Haute école spécialisée bernoise auprès d'anciens étudiants et étudiantes mais aussi de personnes toujours en formation ont été consignés dans le rapport Studienverlauf und Berufsausrichtung [16]. On peut notamment y lire: «S'agissant de l'entrée dans la vie active, seuls les anciens étudiants et étudiantes, à savoir 121 femmes et 32 hommes ayant terminé leur formation entre 2000 et 2005, ont été interrogés. Ces personnes ont bénéficié d'une conjoncture favorable aux diplômés du secteur du travail social. Elles ont en effet trouvé un poste en moyenne 1,2 mois après l'obtention de leur diplôme, et ce sans faire de grandes recherches, souvent dès la première candidature ou après une simple demande de renseignements. Quasiment la moitié d'entre eux n'ont pas eu besoin de poser de candidature ou alors seulement une. Environ un quart avait même le choix entre au moins deux postes» (trad. libre).

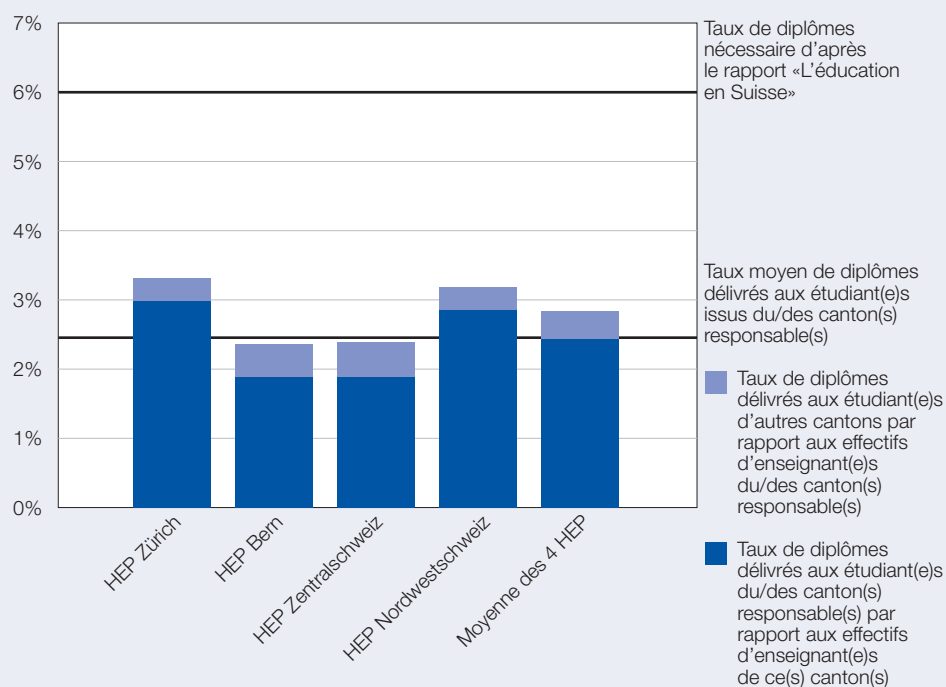
4.3 Besoins en personnel dans le secteur de l'enseignement

Le rapport «L'éducation en Suisse en 2010» [17] présente des chiffres concrets quant aux besoins en personnel dans le domaine de l'enseignement. Stefan Denzler, co-auteur du

rapport, a synthétisé les principales conclusions de ce document relatives à la relève dans le corps enseignant et les a publiées dans le numéro 4/2010 du magazine «Bildung Schweiz» [18] édité par l'association faïtière des enseignants et enseignantes suisses LCH: «Si l'on considère tous ces facteurs, on arrive, en s'en tenant à une estimation modérée, à un besoin de renouvellement annuel de l'ordre de 6% du corps enseignant» (trad. libre). Dans la mesure où les diplômés des ECG ne sont, dans la plupart des cantons suisses, admis qu'aux filières d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire, il convient ici de s'intéresser en premier lieu à ces deux degrés. A ce propos, on peut lire dans l'article: «En moyenne, les institutions forment chaque année quelque 3,5% des actifs dans l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire. Compte tenu du besoin de renouvellement de 6 à 7% cité plus haut, ce chiffre apparaît toutefois insuffisant» (trad. libre).

Le graphique ci-dessous montre les différences entre les quatre grandes hautes écoles pédagogiques de Suisse alémanique: si toutes sont loin de délivrer le nombre de diplômes qui, selon les prévisions, seraient nécessaires au renouvellement du corps enseignant, la PH Zentralschweiz et la PHBern enregistrent un taux de diplômes inférieur à la moyenne, la part de diplômés provenant de leur zone d'implantation étant particulièrement faible (partie bleue). La PH Nordwestschweiz et la PH Zürich recrutent quant à elles 40 à 50% d'étudiants et étudiantes de plus dans leur propre région que les écoles précédemment citées.

Graphique 2: Proportion de titres délivrés pour l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire par les grandes hautes écoles pédagogiques de Suisse alémanique en 2010 par rapport aux effectifs du corps enseignant des cantons responsables des écoles concernées [19]



Les points à retenir pour le canton de Berne

Alors que l'on peut seulement constater que dans le secteur du travail social, les personnes qualifiées sont très demandées sur le marché du travail et n'ont pas de difficultés à trouver un poste, il est maintenant établi que le nombre de personnes actuellement formées pour les secteurs de la santé et de l'enseignement est insuffisant pour couvrir à moyen terme les besoins en personnel. Cela risque d'entraîner des problèmes de qualité pour les institutions et entreprises actives dans ces secteurs. Les filières formant la relève ont donc un rôle très important à jouer.



5 Evaluation des filières de formation assistant/assistante en soins et santé communautaire et école de culture générale: concurrence ou complémentarité?

Le présent chapitre rassemble les principales conclusions des rapports d'évaluation réalisés sur la base d'enquêtes menées auprès d'élèves en début de formation et à peine dix-huit mois après leur fin de la formation.

5.1 Evaluation des enquêtes menées en 2004 et 2005 en début de formation

L'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) du canton de Berne a chargé le Centre de coordination de la formation continue de l'Université de Berne d'évaluer, en janvier 2006, des données issues d'enquêtes réalisées en 2004 et en 2005 auprès d'élèves entamant leur formation en école de culture générale (ECG) ou leur formation d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire (ASSC). Les enquêtes ont été effectuées par le biais de questionnaires fournis par l'OSP aux institutions formatrices. Dans la mesure où ces questionnaires ont été remplis en classe, le taux de réponse a été très élevé (de l'ordre de 98%).

Le rapport «Fachmittelschule (FMS) und Fachangestellte Gesundheit (FAGE): Bericht zur Kohorte 2004/2005» (Ecole de culture générale [ECG] et formation d'assistant(e) en soins et santé communautaire [ASSC]: rapport concernant la volée 2004/2005) rédigé par Therese E. Zimmermann du Centre de coordination de la formation continue et comportant 106 pages a été synthétisé en un document synoptique de 9 pages [20] par Christina Gnos de la Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv) rattachée au Secrétariat général de la Direction de l'instruction publique.

Tous les élèves ont dû répondre à des questions portant sur leur personne. Leurs réponses sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Comparaison des groupes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Age		Sexe				Nationalité			
	Moyenne	Médiane	Femmes		Hommes		Suisse		Autres	
			N	%	N	%	N	%	N	%
ECG (N=221)	15,77	16	202	91%	19	9%	204	92%	14	5%
ASSC avec maturité prof. (N=36)	-	16	35	97%	1	3%	36	100%	0	0%
ASSC sans maturité prof. (N=302)	-	16	275	91%	27	9%	249	82%	53	8%

Source: tableau 1 du rapport [20], y c. les commentaires

- Les trois groupes ne se différencient pas en termes d'âge, la médiane s'établissant à 16 ans pour l'ensemble des élèves.
- Les femmes sont surreprésentées dans l'ensemble des formations. Le résultat le plus frappant concerne la formation d'ASSC avec maturité professionnelle, dans laquelle elles comptent pour 97% des élèves.
- C'est dans la formation d'ASSC sans maturité professionnelle que les élèves de nationalité étrangère sont les plus nombreux (8%).

De toute évidence, la filière ECG comme la formation professionnelle initiale d'ASSC attirent avant tout les femmes. Ce résultat sans équivoque s'explique par des différences en termes de démarche d'orientation après la scolarité obligatoire. Ces différences ont notamment été documentées dans un rapport thématique de la CDIP et de l'OFS en lien avec l'étude PISA 2000 [21]:

«Les résultats documentés dans la littérature se reflètent également dans les projets de formation des élèves peu avant la fin de leur scolarité obligatoire. [...] Les jeunes femmes envisagent presque deux fois moins que les jeunes hommes (35% contre 61) d'entamer une formation professionnelle. Elles visent en revanche bien plus souvent une formation générale (38% contre 24) ou une solution transitoire (27% contre 14).

Cette forte segmentation de la formation postobligatoire en fonction des genres existe aussi au sein de la formation professionnelle. Les formations d'employés/employées de commerce et de cuisiniers/cuisinières sont les seules formations professionnelles à figurer parmi les dix formations préférées des jeunes femmes comme des jeunes hommes. [...] Toutes les autres professions «ont un sexe»: ainsi, les formations aux professions de l'artisanat et de l'industrie sont majoritairement masculines tandis que les formations aux professions des services sont majoritairement féminines.

Moins de 60% des jeunes hommes optent pour l'une des dix formations professionnelles les plus demandées alors que c'est le cas d'environ 80% des jeunes femmes. Cela illustre l'éventail plus réduit de professions auxquelles se limitent les jeunes femmes» (trad. libre).

Lors de ces enquêtes réalisées en début de formation, il était également intéressant de connaître les formations préalables suivies par les élèves ainsi que les options qu'ils ont considérées au moment de leur choix professionnel.

Tableau 6: Comparaison des groupes selon la formation préalable

	Formation préalable											
	Classe générale		APP		Classe secondaire		Ens. gym. 9°		9° au gym.		Autre	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
ECG (N=202)	1	1%	17	9%	152	75%	11	5%	2	1%	19	9%
ASSC avec maturité prof. (N=36)	0	0%	1	3%	26	72%	4	11%	2	6%	3	8%
ASSC sans maturité prof. (N=302)	75	24%	84	28%	117	39%	1	1%	0	0%	25	8%

Source: tableau 3 du rapport [20], y c. les commentaires

- 75% des élèves entrant dans une ECG ont préalablement fréquenté une classe secondaire. Si l'on ajoute ceux et celles qui ont suivi l'enseignement gymnasial de 9° à l'école secondaire ou au gymnase, on parvient même à 80% des effectifs des ECG.

- La différence est peu marquée avec les élèves ayant entrepris la formation d'ASSC avec maturité professionnelle puisque 89% d'entre eux avaient au préalable fréquenté une classe secondaire ou l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire ou au gymnase. Ce sont donc ces élèves qui ont le niveau le plus élevé au sortir de la scolarité obligatoire.
- Les élèves inscrits en formation d'ASSC sans maturité professionnelle se distinguent par un niveau moins élevé à leur entrée dans le secondaire II. Environ un quart d'entre eux ont en effet fréquenté une classe générale, un autre quart une année scolaire de préparation professionnelle et 40% une classe secondaire ou l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire ou au gymnase.

Les participants et participantes aux enquêtes ont également été invités à dire quelle filière ils auraient choisie s'ils n'avaient pas pu intégrer leur filière actuelle. Les options ont été classées dans un ordre allant de 1 à 3.

Tableau 7: Première option alternative considérée

	ECG (N = 221)		ASSC avec maturité prof. (N = 36)		ASSC sans maturité prof. (N = 302)	
	N	%	N	%	N	%
Formations générales	71	32%	29	81%	19	6%
Formations professionnelles	53	24%	6	17%	192	64%
Année scolaire de préparation professionnelle ou autre solution transitoire	53	24%	1	2%	66	22%
Pas de réponse	44	20%	0	0%	25	8%

Source: tableau 9 du rapport [20], y c. les commentaires

- 81% des élèves inscrits en formation d'ASSC avec maturité professionnelle auraient choisi en premier lieu une formation générale s'ils n'avaient pas pu intégrer leur formation actuelle. Les données plus détaillées indiquent que 64% de ces élèves auraient opté pour une ECG et 17% pour un gymnase. 32% des élèves d'ECG se seraient quant à eux orientés vers une autre formation générale: 20% vers le gymnase et 12% vers une école de commerce. Les élèves suivant une formation d'ASSC sans maturité professionnelle n'auraient pas, pour la très grande majorité, envisagé de formation générale.
- Les formations professionnelles sont privilégiées par les élèves inscrits dans une formation d'ASSC sans maturité professionnelle. 64% d'entre eux auraient en effet opté pour cette voie. Les élèves fréquentant une ECG ou une formation d'ASSC avec maturité professionnelle ne seraient en revanche respectivement que 24 et 17% à faire de même. Seuls 5% des élèves d'ECG choisiraient précisément une formation d'ASSC.
- L'année scolaire de préparation professionnelle ou une autre solution transitoire ne constituerait la première option de remplacement envisagée que pour à peine un quart des élèves inscrits en ECG ou dans une formation d'ASSC sans maturité professionnelle. Les élèves ayant choisi une formation d'ASSC avec maturité professionnelle ne conçoivent pas quant à eux cette possibilité.

Les réponses quant à la seconde et à la troisième option envisagée révèlent des tendances similaires bien que moins marquées.

Les points à retenir pour le canton de Berne

- La formation professionnelle initiale d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire et la formation en école de culture générale se complètent dans la mesure où elles attirent des élèves aux profils différents (formation préalable).
- Seuls 24% des élèves ayant intégré une école de culture générale auraient opté en premier lieu pour une formation professionnelle s'ils n'avaient pu suivre leur formation actuelle et 20% d'entre eux, soit 5% du total, auraient choisi la formation d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire. Il faut donc partir du principe que si les écoles de culture générale étaient supprimées, cela aurait pour conséquence de réduire le nombre d'élèves susceptibles de se former au tertiaire dans le secteur de la santé. La très grande majorité des élèves des écoles de culture générale se dirigeraient alors vers d'autres formations générales (gymnase, école de commerce) ou une solution transitoire telle qu'une année scolaire de préparation professionnelle.
- Parallèlement, seuls 6% des élèves suivant une formation d'ASSC sans maturité professionnelle auraient envisagé une formation générale. Les autres auraient avant tout privilégié une autre formation professionnelle ou une solution transitoire telle qu'une année scolaire de préparation professionnelle.
- De manière générale, les deux filières attirent surtout les femmes. Compte tenu du champ réduit de possibilités auquel ces dernières se limitent souvent lors de leur choix professionnel, ces deux voies de formation répondent à un véritable besoin.

5.2 Evaluation de l'enquête menée un an et demi après la formation

Les enquêtes menées périodiquement par la Conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse dans le cadre du projet Benchmarking ont été complétées de questions destinées aux personnes ayant achevé une formation en ECG ou une formation d'ASSC dans le canton de Berne en 2007 et 2009. Les enquêtes ont été réalisées un an et demi après l'obtention des diplômes correspondants.

Deux rapports ont été élaborés sur la base des deux enquêtes réalisées. Tous deux présentent des résultats similaires. Les plus récents sont sans doute les plus pertinents [22]: les élèves interrogés ont pu suivre un cursus dont les dysfonctionnements constatés lors de la phase pilote ont été corrigés et pour lequel les incertitudes quant à la mise en œuvre de la maturité spécialisée ont été balayées. Par ailleurs, le nombre de titulaires d'un CFC d'ASSC ayant répondu à la seconde enquête a été bien plus élevé (61 élèves contre 37), ce qui donne plus de force aux résultats exposés ci-après. Les élèves ayant suivi une formation d'ASSC avec maturité professionnelle n'ont pas été pris en compte dans l'analyse en raison du faible nombre de réponses recueillies.

Etant donné le volume du rapport établi pour cette seconde enquête, nous nous concentrerons ici sur les principales conclusions mises en évidence dans les domaines suivants:

- parcours des élèves
- activité des élèves un an et demi après la fin de leur formation
- appréciation a posteriori de la formation choisie
- appréciation a posteriori des compétences acquises

5.2.1 Parcours des élèves

Tableau 8: Type de classe en 9^e année selon la formation suivie ensuite

	Classe générale		Classe secondaire				Total	
	N	%	N	%	dont ens. gym. 9 ^e *		N	%
					N	%		
ECG	2	3,7%	52	96,3%	6	11,1%	54	100%
ASSC sans MP	35	57,4%	26	42,6%	0	0%	61	100%
Total	37	32,2%	78	67,8%	8	5,2%	115	100%

* Élèves qui ont suivi l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire ou au gymnase

Source: tableau 3 du rapport [22], y c. les commentaires

- On observe des différences nettes: plus de 95% des élèves ayant suivi une formation en ECG avaient au préalable fréquenté une école secondaire, dont 11% ont même bénéficié de l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire ou au gymnase.
- S'agissant des élèves ayant achevé une formation d'ASSC sans maturité professionnelle, on constate que plus de la moitié des jeunes interrogés avaient effectué leur 9^e année en classe générale. Plus de 40% étaient scolarisés en classe secondaire mais aucun n'avait suivi l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire ou au gymnase.
- La présence élevée d'élèves issus des classes secondaires dans le groupe des diplômés des ECG s'explique principalement par le niveau qu'exige cette formation. Le niveau «classe secondaire» constitue en effet un critère d'admission des ECG (l'un des objectifs est d'atteindre la maturité générale requise pour entreprendre des études en haute école spécialisée à l'issue des trois années d'ECG).

Tableau 9: Année de transition après l'école obligatoire selon la formation suivie ensuite

	ECG		ASSC sans MP		Total	
	N	%	N	%	N	%
Pas d'année de transition	47	87%	33	54%	80	70%
Avec année de transition	7	13%	28	46%	35	30%
Année scolaire de préparation professionnelle (APP)	6	11%	12	20%	18	15%
Séjour linguistique	1	2%	0	0%	1	1%
Année de travail social (JUVESO)	0	0%	3	5%	3	3%
Stage	0	0%	6	10%	6	5%
Autre formation commencée	0	0%	4	7%	4	3%
Pas de réponse	0	0%	3	5%	3	3%
Total	54	100%	61	100%	115	100%

Source: tableau 5 du rapport [22], y c. les commentaires

- Ce tableau montre qu'à peine un tiers des personnes interrogées ont effectué une année de transition avant le début de leur formation. Cette proportion s'établit à 13% pour les élèves des ECG et à 46% chez les élèves suivant une formation d'ASSC sans maturité professionnelle, soit une proportion plus de trois fois supérieure.
- Tant pour les élèves d'ECG que pour les personnes en formation d'ASSC sans maturité professionnelle, l'année scolaire de préparation scolaire constitue l'activité la plus fréquente en cas d'année de transition. Là encore, la proportion d'élèves concernés est, avec 20%, quasiment deux fois plus élevée chez ceux qui ont opté pour la formation professionnelle que chez ceux qui ont choisi l'ECG (11%).

5.2.2 Activité un an et demi après la fin de la formation

Tableau 10: Activité principale un an et demi après la fin de la formation

	ECG		ASSC sans MP	
	N	%	N	%
Ecole supérieure	23	43%	31	51%
Soins (infirmiers)	16	30%	27	44%
Technique en radiologie médicale, technique opératoire	2	4%	2	3%
Educateur social/éducatrice sociale	2	4%	0	0%
Pas de réponse	3	6%	2	3%
Haute école spécialisée	11	20%	3*	5%
Soins (infirmiers)	2	4%	1	2%
Ergothérapie, physiothérapie	3	5%	0	0%
Multimédia	1	1%	0	0%
Travail social	5	10%	2	4%
Haute école pédagogique	9	17%	0	0%
Emploi en tant qu'ASSC	-	-	20	33%
Autres (stage, emploi, EMP2, gymnase, etc.)	11	20%	7	11%

* La fréquentation d'une haute école spécialisée n'est possible pour les élèves ayant obtenu un CFC d'ASSC qui s'ils le complètent d'une MP2.

Source: tableaux 7 et 8 du rapport [22], y c. notes de bas de page

La formation d'ASSC vise exclusivement des activités professionnelles ou des formations subséquentes dans le domaine de la santé. D'après le tableau 10, 82 à 84% des personnes ayant répondu à l'enquête se sont effectivement dirigées dans ces voies un an et demi après l'obtention de leur certificat.

Dans le canton de Berne, les ECG proposent actuellement les options santé et travail social. On peut s'attendre dans l'idéal à ce que 50% des diplômés d'ECG s'orientent ensuite vers des formations tertiaires non universitaires dans le domaine de la santé. L'enquête menée en 2010 révèle que 43 à 49% d'entre eux ont effectivement choisi l'une de ces voies (fourchette en raison de réponses imprécises sur la filière exacte suivie en école supérieure).

On peut également espérer que l'autre moitié des diplômés d'ECG se dirigent vers des formations du même type dans le domaine du travail social au sens large. Pourtant, une partie de ces jeunes se décident non pas pour une filière de formation dans le social au sens étroit mais pour une filière d'études en haute école pédagogique. Compte tenu de la pénurie annoncée d'enseignants et d'enseignantes, c'est certainement une bonne chose mais cela montre aussi qu'il existe une demande pour des filières alternatives permettant d'intégrer les hautes écoles pédagogiques. 31 à 37% des diplômés des ECG ont ainsi choisi une formation dans les domaines du social ou de la pédagogie. Cette proportion pourrait encore s'accroître dans la mesure où certaines des personnes interrogées pourraient vouloir entreprendre une formation dans ces domaines après leur stage ou leur maturité gymnasiale.

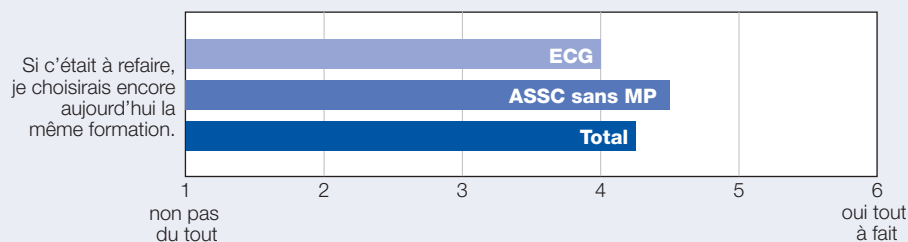
5.2.3 Appréciation a posteriori de la formation choisie

Dans son rapport d'évaluation qui présente des résultats plus détaillés [22], Christina Gnos résume ainsi les appréciations portées a posteriori par les élèves issus des deux filières sur la formation qu'ils ont reçue:

«Les deux groupes sont globalement très satisfaits de leur formation. A la question de savoir s'ils choisiraient encore aujourd'hui la même formation, moins de la moitié des

Graphique 3: Appréciation a posteriori du choix de la formation, selon la formation suivie

Différences significatives; échantillons: ECG N=54; ASSC sans MP N=61



Source: illustration 2 du rapport [22]

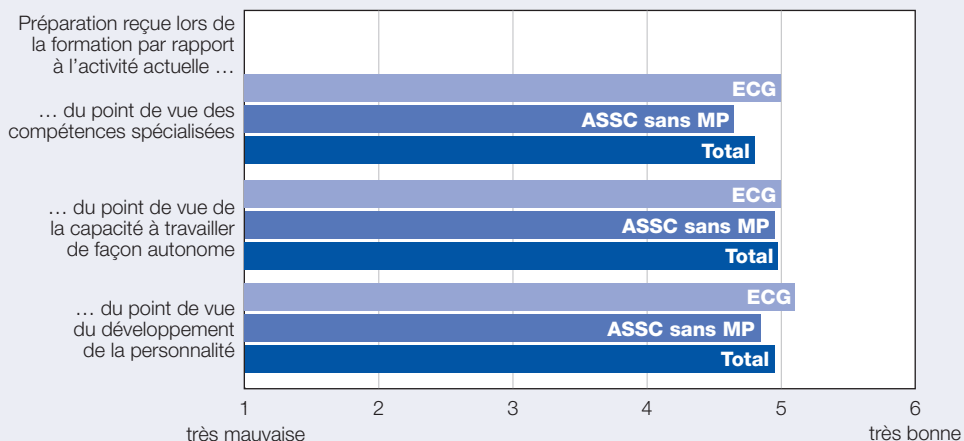
élèves (44%) ayant achevé une formation en ECG répondent par l'affirmative. Ils se dirigeraient en effet vers des formations encore plus générales et opteraient donc pour le gymnase. Seuls quelques-uns d'entre eux auraient entrepris une formation professionnelle.

Les anciens élèves de la formation d'ASSC sans maturité professionnelle seraient quant à eux deux tiers à choisir la même formation. Les autres envisageraient aujourd'hui principalement une autre formation professionnelle. Seuls certains seraient tentés par l'ECG.

S'agissant de la préparation qu'ils ont reçue au cours de leur formation, les deux groupes la jugent bonne dans la perspective de leur activité actuelle, aussi bien du point de vue des compétences spécialisées qu'elle leur a permis d'acquérir, que de leur capacité à travailler de façon autonome ou encore du développement de leur personnalité. Aucune différence nette n'est constatée entre les deux groupes» (trad. libre). Le graphique ci-après illustre leurs réponses.

Graphique 4: Préparation reçue au cours de la formation dans la perspective de l'activité actuelle, selon la formation suivie

Différences non significatives; échantillons: ECG N=54; ASSC sans MP N=61



Source: illustration 4 du rapport [22]

5.2.4 Appréciation a posteriori des compétences acquises

Le rapport [22] résume ainsi les résultats quant à cet aspect:

«Les compétences personnelles, sociales et méthodologiques acquises sont jugées positivement par les personnes interrogées. On ne relève pas de différence statistique majeure entre les deux groupes.

Les compétences acquises sont donc considérées majoritairement comme équivalentes du point de vue des deux groupes. Cela laisse supposer que les institutions de formation

du degré tertiaire retrouveraient des compétences analogues chez leurs candidats et candidates, et ce quelle que soit la formation suivie au préalable» (trad. libre).

Les points à retenir pour le canton de Berne

- La formation professionnelle initiale d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire et la formation en école de culture générale se complètent dans la mesure où elles attirent des élèves aux profils différents mais aussi dans la mesure où elles conduisent à des formations et à des professions différentes. Ces voies constituent toutes les deux des viviers importants d'étudiants et étudiantes pour les filières de formation tertiaires dans les domaines de la santé et du social.
- Les écoles de culture générale enregistrent un fort taux de passage vers les formations correspondantes au tertiaire, ce qui montre que la procédure de passage, qui ne prend pas seulement en compte les résultats scolaires mais également l'aptitude aux professions visées, est bien adaptée aux réalités du terrain.
- Les deux groupes se sentent bien préparés à l'activité qu'ils pratiquent actuellement ou à la formation subséquente qu'ils ont entreprise.

6 Evaluation des coûts et de l'organisation

Le présent chapitre établit une comparaison entre les coûts directs générés par les différentes filières de formation et s'intéresse à leurs aspects organisationnels.

6.1 Détermination des coûts sur la base d'un exemple de calcul

Il s'agit maintenant de comparer les coûts inhérents à trois filières de formation: la filière ECG avec maturité spécialisée, la filière de maturité gymnasiale et la filière d'ASSC avec maturité professionnelle 2 (EMP 2).

Ce choix est justifié par le fait que la majorité des titulaires d'un certificat d'ECG poursuivent leur formation pour obtenir un certificat de maturité spécialisée. Si l'on devait renoncer à proposer les ECG, ces personnes seraient contraintes de se tourner vers d'autres filières postobligatoires, à savoir vraisemblablement le gymnase et la formation professionnelle initiale d'ASSC avec maturité professionnelle. Compte tenu de leur niveau scolaire, il faut partir du principe qu'elles opteraient, dans le second cas, pour une formation profes-

Tableau 11: Exemple de calcul: coûts par classe en CHF en 2011

ECG avec maturité spécialisée		Formation d'ASSC avec maturité professionnelle (EMP2)		Gymnase	
<i>Frais de traitement pour l'enseignement</i>		<i>Frais de traitement pour l'enseignement</i>		<i>Frais de traitement pour l'enseignement</i>	
3 années jusqu'au certificat d'ECG	774'500	3 années en école professionnelle hors cours préparatoires	250'100	De la 10 ^e à la 12 ^e	938'800
		Maturité professionnelle 2 à temps plein après la formation professionnelle initiale	36'800		
Encadrement durant le module de maturité spécialisée	52'730	Maturité professionnelle 2 à temps plein après la formation professionnelle initiale	263'800		
<i>Indemnités versées aux entreprises formatrices par le canton</i>		<i>Indemnités versées aux entreprises formatrices par le canton</i>			
Indemnités pour les stages réalisés durant les 3 premières années de formation. Postulat: 21 élèves par classe au tarif actuel de 470 francs	9'870	Indemnités pour les élèves en formation d'ASSC qui suivent les cours préparatoires à l'EMP2. Postulat: 21 élèves par classe au tarif actuel de 9500 francs (forfait)	199'500		
Indemnités pour les stages réalisés durant le module de maturité spécialisée*	0				
Total des coûts directs par classe	837'100		750'200		938'800
Coût par élève**	39'900		35'700		44'700

* Les stages de maturité spécialisée option santé durent 24 semaines. Si l'on compare l'investissement des entreprises en termes de formation et d'encadrement à la productivité des stagiaires, la seconde est bien supérieure au premier. C'est pourquoi une indemnité est versée aux stagiaires.

** Coût pour l'ensemble de la filière postobligatoire, arrondi, sur la base d'une classe de 21 élèves.

sionnelle initiale assortie d'une maturité professionnelle, soit intégrée à la formation, soit obtenue à l'issue de l'apprentissage. Pour des raisons de simplicité, les coûts liés à la maturité professionnelle intégrée à la formation d'ASSC ne sont pas présentés ci-après puisque 10% des élèves en formation d'ASSC choisissent la variante EMP2 et que la variante EMP1 (6%) n'est pas disponible dans toutes les écoles professionnelles.

Les chiffres présentés dans le tableau 11 à la page 35 ont été obtenus à partir d'un modèle retenant les frais de traitement inhérents à l'enseignement et les coûts supportés par le canton pour la formation en entreprise. Ils n'incluent toutefois pas les frais liés aux locaux, à la gestion, à l'administration et aux examens (desquels il faut déduire les taxes d'examen prélevées): les frais de traitement inhérents à l'enseignement et les coûts liés à la formation en entreprise étant quasiment identiques pour les trois filières, ces coûts supplémentaires auraient pour seule incidence d'accroître de manière linéaire les montants obtenus.

Les coûts préalables liés aux années scolaires de préparation professionnelle suivies par 9% de l'ensemble des élèves intégrant une ECG et 28% de ceux qui suivent la formation d'ASSC ne sont pas pris en compte, car il n'est pas possible de déterminer précisément ceux qui sont associés aux élèves poursuivant leur formation vers une maturité spécialisée ou une maturité professionnelle.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Les coûts directs imputables à une classe d'école de culture générale avec maturité spécialisée sont d'environ 11% supérieurs à ceux générés par une classe d'ASSC avec enseignement de maturité professionnelle 2, mais d'environ 12% inférieurs à ceux liés à une classe de gymnase.

Si l'on considère les coûts occasionnés en amont par les années scolaires de préparation professionnelle, les écarts de coûts entre les trois filières devraient encore être quelque peu réduits.

6.2 Organisation

6.2.1 Structure scolaire

La nouvelle loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes [7] ainsi que ses actes d'exécution ont rassemblé en une même législation deux législations autrefois séparées, celles sur les ECG et celle sur les gymnases. Les ECG ont alors été rattachées aux gymnases en tant que départements. Un membre de la direction du gymnase assume alors la fonction de chef ou cheffe de ce département. Les processus organisationnels ainsi que les tâches transversales et l'administration sont gérés de façon globale de sorte qu'il n'y a pas de doublons entre les ECG et les autres départements des gymnases. La présence des ECG n'entraîne donc pas de coûts supplémentaires dans les domaines de la gestion et de la conduite comme ce serait le cas pour n'importe quelle autre formation. De plus en plus aussi, des enseignants et enseignantes dispensent des leçons dans plusieurs départements, ce qui peut donner lieu à des synergies en termes de recrutement et constitue aussi un gage de qualité.

6.2.2 Commission cantonale d'examen pour les écoles de culture générale

La Commission cantonale d'examen pour les écoles de culture générale (CCECG) joue un rôle important dans le domaine de l'assurance-qualité s'agissant des titres délivrés tant par les ECG publiques que par les ECG privées. Elle se compose d'experts et expertes principaux ainsi que de représentants et représentantes des commissions scolaires et des institutions tertiaires accueillant les diplômés. L'organisation et le déroulement des examens de certificat d'ECG sont sensiblement identiques à ceux des examens de maturité gymnasiale. Du point de vue organisationnel, ils sont placés sous la responsabilité du secrétariat de la Commission cantonale de maturité. Dans ce domaine également, les doublons sont ainsi évités.

6.2.3 Nombre actuel d'élèves et de classes

En août 2011, les classes d'ECG et leurs élèves étaient répartis de la façon suivante:

Tableau 12: ECG, rentrée 2011

Site	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Centre de formation de Langenthal	1	24
Gymnase Neufeld de Berne	3	72
Gymnase Seefeld de Thoune	2	47
Gymnase Seeland de Bienne	2	45
Gymnase français de Bienne, site de Moutier	2	36

Au total, comme la plupart des années précédentes, dix classes d'ECG étaient exploitées à la rentrée 2011. L'effectif global d'élèves s'élevant à 224, on enregistrait une moyenne de 23,5 élèves par classe dans la partie germanophone du canton et de 18 dans la partie francophone.

L'ECG privée NMS Bern, reconnue par la CDIP mais non subventionnée, propose en général deux classes supplémentaires par année. Comme dans les autres ECG du canton, les élèves y choisissent en premier lieu les options santé et travail social. Certains se laissent néanmoins tenter par l'option information et communication.

6.2.4 Répartition géographique

Les ECG rattachées aux gymnases de Neufeld à Berne, du Seeland à Bienne, du Seefeld à Thoune et de Haute-Argovie à Langenthal couvrent les besoins régionaux dans la partie germanophone de canton. Seuls les élèves des régions de l'Oberland oriental et de l'Emmental doivent parcourir de plus longues distances pour rejoindre leur école.

La localisation du site de Moutier, département décentralisé du Gymnase français de Bienne, n'est pas idéale. Il n'est en effet pas possible d'y attirer tous les élèves francophones du canton potentiellement intéressés par la formation proposée. De ce fait, les jeunes francophones domiciliés dans la région de Berne fréquentent l'ECG dans le canton de Fribourg, tandis que ceux habitant près de La Neuveville sont inscrits à l'ECG dans le canton de Neuchâtel. La Direction de l'instruction publique est toutefois soucieuse de mener une politique régionale équilibrée. Pour cette raison, elle a décidé en 2010, sur la base d'une analyse, de maintenir l'ECG sur la commune de Moutier. Un transfert à

Bienne ne pourrait être envisagé sans une étude approfondie des sites de formation de la région.

Les points à retenir pour le canton de Berne

L'organisation des écoles de culture générale en tant que départements des gymnases est non seulement financièrement avantageuse pour le canton de Berne mais également un gage de qualité.

Les sites des écoles de culture générale sont pour l'essentiel bien choisis. Dans la partie germanophone du canton, les élèves issus de l'Emmental et de la partie orientale de l'Oberland doivent parcourir de longues distances pour fréquenter une école à plein temps.

7 Conclusions et recommandations

7.1 Maintien des écoles de culture générale

Les filières ECG seront maintenues dans le canton de Berne.

Raisons:

- Le point 4.1 met en évidence un important problème de relève dans les formations tertiaires préparant aux métiers de la santé. Or, le point 5.2.2 montre que ces professions attirent jusqu'à 50% des élèves des écoles de culture générale. L'ampleur de la pénurie constatée par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne est telle que la formation proposée en ECG n'est pas en mesure de régler à elle seule ce problème. Elle contribue néanmoins de façon appréciable à ne pas détériorer la situation. Sans les diplômés des ECG, le problème de relève serait accentué. Ainsi, la pénurie de diplômés du tertiaire passerait par exemple de 40 à 50% dans le seul domaine des soins et de la prise en charge.
- Les enquêtes réalisées ne corroborent pas l'hypothèse selon laquelle les élèves se dirigeraient vers la formation professionnelle duale pour accéder aux professions de la santé et du travail social si les ECG étaient supprimées. Le point 5.1 montre qu'en cas de suppression des filières ECG, seuls 25% des élèves actuels envisageraient de suivre une formation professionnelle duale. Les autres se dirigeraient vers d'autres formations à plein temps (gymnases, écoles de commerce) ou vers une solution transitoire (année scolaire de préparation professionnelle, par exemple).
- En matière de relève, le domaine de la santé se heurte cependant à un problème plus grave: le nombre de places de formation proposées par les entreprises dans la formation d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire (ASSC) reste insuffisant par rapport au nombre de candidats et de candidates à cette formation et aux besoins en la matière. Dans la mesure où le canton de Berne a déjà instauré une obligation de formation pour les entreprises, le potentiel de progression apparaît là très limité. Le niveau scolaire élevé exigé pour être admis dans une ECG permettrait aux personnes qui optent aujourd'hui pour une ECG d'accéder assez facilement à une place de formation d'ASSC et pénaliserait donc les personnes qui, bien qu'aussi qualifiées pour cette profession, disposent d'un bagage scolaire inférieur. Cette situation n'augmenterait pas le nombre total de diplômés de la formation d'ASSC mais aggraverait encore les problèmes de relève dans les professions de la santé.
- Comme nous l'avons évoqué au point 3.3, la définition du système suisse de formation dans le domaine de la santé n'est pas encore définitive. Il est possible que les formations actuelles de niveau école supérieure deviennent des formations de niveau haute école spécialisée. Elles ne seraient alors accessibles qu'avec une maturité spécialisée, une maturité professionnelle ou une maturité gymnasiale. Disposant à la fois d'une voie de formation générale et d'une voie de formation professionnelle permettant d'intégrer les deux types de filières, le canton de Berne sera capable de réagir de façon adéquate aux diverses évolutions.
- Comme le montre le point 5.1, les filières proposées dans les ECG répondent à un important besoin des jeunes femmes, dans un contexte où elles se limitent à un choix de professions restreint.

- Compte tenu des efforts d'harmonisation entrepris actuellement dans le paysage suisse de la formation, il est important d'analyser la situation au-delà des frontières cantonales. Les ECG se sont établies dans toute la Suisse comme des institutions permettant l'accès aux écoles supérieures, aux hautes écoles spécialisées et aux hautes écoles pédagogiques. Etant donné que le canton de Berne propose des filières ECG au même titre que tous les autres cantons suisses, il contribue à la mobilité intercantonale, qui lui profite aussi en tant que pôle économique.
- Les filières d'ECG constituent un élément important du système de formation suisse. Leur profil est clairement défini dans un règlement de la CDIP ainsi que dans des lois fédérales.
- Comparé au coût des autres filières proposées en école moyenne et à celui des filières apparentées dans le domaine de la formation professionnelle duale, le coût des filières ECG est, comme le montre le chapitre 6, approprié et acceptable.

7.2 Options proposées par les écoles de culture générale

Les options santé et travail social continueront à être proposées aussi dans le canton de Berne.

Raisons:

- Comme nous l'avons vu au point 7.1., il n'est pas envisageable, compte tenu des problèmes de relève dans le domaine de la santé, de renoncer à l'option santé dans les années à venir.
- Limiter la formation au domaine de la santé n'est pas une solution. Les compétences requises pour les personnes qui s'intéressent aux métiers du travail social sont semblables à celles requises pour les personnes qui s'intéressent aux métiers de la santé. Cela explique que les prescriptions du plan d'études cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) présentent de grandes similitudes dans ces deux domaines. Si les jeunes doivent fixer trop tôt leur choix sur l'une ou l'autre option dans un établissement d'enseignement général, il y a de fortes chances pour qu'ils choisissent d'autres formations, souvent générales (cf. point 5.1.), ce qui risque de pénaliser le domaine de la santé en matière de recrutement.
- Une large majorité des élèves d'ECG du canton de Berne optent déjà pour la solution facultative qui consiste à se préparer en parallèle à l'obtention d'un certificat d'ECG dans les deux options santé et travail social. Cette solution donne aux institutions de formation tertiaires qui accueillent les diplômés d'ECG la possibilité de recruter dans le domaine de la santé (plus touché par les problèmes de relève) des personnes qui se destinaient à l'origine plutôt au domaine social. Pour y parvenir, les institutions de formation tertiaire doivent néanmoins fournir un important travail d'information et proposer des filières et des conditions de travail attractives.
- Il a été montré au point 7.1 qu'étant donné que les options santé et travail social sont proposées dans la quasi-totalité des ECG, il serait peu judicieux d'y renoncer dans un seul canton de l'Espace Mittelland.

La Direction de l'instruction publique étudiera la possibilité d'élargir l'offre à l'option pédagogie et, le cas échéant, mettra en place celle-ci sans augmenter le taux de diplômés des écoles moyennes.

Raisons:

- Il a été mis en évidence au point 5.2.2 qu'un an et demi après avoir terminé leur formation, environ 17% des diplômés d'ECG ayant participé à l'enquête avaient été admis dans une haute école pédagogique. Cela n'est pas étonnant dans la mesure où le secteur de

l'enseignement requiert des compétences comparables à celles requises dans les secteurs de la santé et du travail social. Là encore, les prescriptions du plan d'études cadre de la CDIP pour l'option pédagogie ne diffèrent pas fondamentalement de celles des options santé et travail social. Le module supplémentaire conduisant à la maturité spécialisée option pédagogie permet cependant aux étudiants et étudiantes concernées d'approfondir et d'étendre sensiblement leur culture générale.

- Le graphique 1 en annexe laisse apparaître que 18% des gymnasiens et gymnasiennes du canton de Berne choisissent la philosophie/pédagogie/psychologie (PPP) comme option spécifique, une proportion bien supérieure à la moyenne suisse qui s'établit à environ 7%. Cette option spécifique, comme les autres, est conçue pour amener les élèves aux travaux scientifiques et non comme une préparation ciblée aux filières d'études pédagogiques. Toutefois, compte tenu des chiffres relevés, on peut penser qu'une partie des élèves bernois choisit cette option spécifique faute de pouvoir étudier dans une filière ECG adéquate qui leur permettrait ensuite d'accéder aux filières d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire. Le succès de la filière de maturité spécialisée option pédagogie dans les autres cantons prouve que l'ECG répond mieux aux attentes d'une partie des personnes intéressées par une formation en haute école pédagogique que le gymnase. Un transfert de classes des gymnases vers les ECG en vue de favoriser le recrutement de la relève dans ce domaine pourrait en ce sens contribuer à affirmer les profils tant de la formation gymnasiale que de la filière ECG.
- Nous avons constaté au point 4.3 que les hautes écoles pédagogiques suisses ne forment, dans les filières destinées à l'enseignement dans les classes d'école enfantine et d'école primaire, qu'environ la moitié des effectifs qui seront nécessaires dans les années à venir. La mise en place de l'option pédagogie dans les ECG pourrait donc contribuer, comme pour le domaine de la santé, à attirer des élèves dans un secteur où une forte pénurie de personnel est attendue. Le graphique 2 du point 4.3 montre qu'en comparaison avec la PH Nordwestschweiz et la PH Zürich, la PHBern ne parvient à recruter, pour ces degrés, que très peu d'étudiants et d'étudiantes issus de son canton d'implantation. La création d'une filière spécifique en ECG devrait permettre d'enrayer quelque peu ce problème.
- Il ressort du point 3.2 que le canton de Berne est une tache blanche sur la carte de la Suisse en ce qui concerne l'option pédagogie: il s'agit du seul canton de Suisse alémanique qui, à l'instar des cantons latins de Genève, du Tessin et de Neuchâtel, ne propose pas l'option pédagogie. La phase de mise en place étant achevée dans les autres cantons et cette option ayant répondu à ce qu'on attendait d'elle, il est temps de l'examiner et de l'introduire éventuellement dans le canton de Berne. Il faudra notamment tenir compte du fait que les étudiants et étudiantes issus d'autres cantons et admis dans une haute école pédagogique après avoir suivi une ECG auront le droit d'enseigner dans les écoles du canton de Berne.
- Comme nous l'avons déjà dit, la mise en place de l'option pédagogie permettrait de transférer certaines classes gymnasiales vers les ECG. Les instruments ci-après doivent permettre d'éviter un transfert des formations professionnelles vers les formations générales:
 - campagne d'information sur la pratique de recommandation des écoles du secondaire I,
 - campagne d'information sur les prestations de conseil des centres d'orientation professionnelle,
 - maintien des examens d'admission des gymnases et des écoles de culture générale comme obstacle à franchir,
 - maintien ou développement de la procédure de sélection pour l'admission aux ECG dans les domaines de la santé, du social et de la pédagogie.

Berne renonce à élargir l'offre à d'autres options comme la musique, les arts visuels ou l'information et la communication dans sa partie germanophone.

Raisons:

- Le tableau 2 du point 3.2 montre que les ECG proposent les options musique et arts visuels dans dix cantons et l'option information et communication dans sept cantons, et ce afin de préparer aux filières des hautes écoles spécialisées correspondantes. Etant donné que ces options ne sont proposées que dans une minorité de cantons, leur introduction dans la partie germanophone du canton de Berne ne s'impose pas.
- Il existe par ailleurs suffisamment de moyens d'accéder à ces filières par le biais de la maturité gymnasiale et de la maturité professionnelle; les hautes écoles spécialisées admettent en outre les personnes particulièrement douées sur le plan artistique, même sans certificat de maturité.
- En ce qui concerne l'option information et communication, la formation proposée par l'institution privée NMS couvre largement la faible demande.
- Les jeunes qui se destinent à une profession artistique (musique, arts visuels, théâtre, etc.) risquent de se retrouver dans une impasse à la fin du degré secondaire II, car les formations proposées par les hautes écoles spécialisées dans les domaines artistiques sont hautement sélectives. Il est préférable, le cas échéant, d'orienter les jeunes présentant des talents particuliers vers les options traditionnelles des ECG en leur donnant la possibilité de développer leur talent artistique dans le cadre de mesures spéciales, ce qui ne leur ferme aucune porte au terme du secondaire II.
- La formation proposée dans la partie francophone du canton peut être maintenue. Elle donne aux élèves la possibilité d'obtenir un diplôme dans le domaine artistique en leur permettant, dans le cadre d'une coopération avec les cantons du Jura et de Neuchâtel, de fréquenter l'ECG du canton du Jura une journée par semaine. Au travers de cette formule, on tient ainsi compte du fait que les options musique et arts visuels sont proposées de façon généralisée en Suisse romande, ce qui n'est pas le cas en Suisse alémanique (cf. tableau 2).

7.3 Plan d'études des écoles de culture générale

Le plan d'études cantonal mis en vigueur en 2004 pour les écoles de culture générale sera révisé partiellement en août 2014 pour les raisons suivantes:

- Le plan d'études cadre de la CDIP est en cours de révision partielle. Les modifications qui y seront apportées devront être intégrées au plan d'études cantonal.
- Les exigences des filières de formation tertiaires qui, en 2004, se trouvaient encore en phase de mise en place, se sont précisées. Les exigences actuelles des écoles supérieures et des hautes écoles spécialisées doivent être prises en compte dans le plan d'études pour les ECG.
- Il est prévu de créer une option uniforme regroupant la santé, le travail social et éventuellement la pédagogie. Comme nous l'avons vu au point 7.2 la majorité des élèves d'ECG utilisent aujourd'hui déjà la possibilité d'effectuer en parallèle les formations dans les options santé et travail social. Cette possibilité leur est donnée, car les prescriptions du plan d'études cadre de la CDIP pour les options santé, travail social (et pédagogie) sont très proches. L'expérience a montré qu'il serait judicieux de rendre obligatoire le titre sanctionnant cette double formation. Cela permettrait non seulement de simplifier les procédures et les structures scolaires, mais présenterait aussi les avantages suivants:
 - éventail de débouchés plus large qu'avec une seule option;
 - possibilité de choisir une filière du domaine de la santé en dernière année (vocation par exemple révélée dans le cadre d'un stage pendant la formation);

- possibilité de changer de voie si l'élève n'a pas les aptitudes pour l'objectif fixé initialement.
- La maturité spécialisée ne figure pas encore dans le plan d'études cantonal. Or il est absolument nécessaire d'inscrire les différentes variantes de la maturité spécialisée dans le plan d'études, et donc de définir les objectifs et les formes d'organisation de ce diplôme. A cet égard, il convient de promouvoir et de développer la maturité spécialisée intégrée aux filières des écoles supérieures: sur les 44 certificats de maturité spécialisée option santé délivrés en 2010, 21 (la moitié environ) ont été obtenus en cours de formation dans le cadre d'un cursus proposé par une école supérieure (BZ Pflege ou medi notamment), ce qui permet d'éviter de rallonger la durée de la formation (année de transition entre l'ECG et l'admission en école supérieure afin d'obtenir la maturité spécialisée) et d'économiser des places de stage.
- Il convient éventuellement de réorganiser le module de formation menant à la maturité spécialisée option pédagogie, le cas échéant, en collaboration étroite avec les hautes écoles pédagogiques. L'intégration de stages d'enseignement visant à déterminer l'aptitude à enseigner avant même l'admission en haute école pédagogique (bien que non exigée par la CDIP) pourrait par exemple être examinée.

7.4 Organisation des écoles de culture générale

La gestion des ECG en tant que départements des gymnases sera consolidée.

Raisons:

- Des ajustements structurels entre les ECG et les gymnases se justifient en raison des similitudes organisationnelles de ces deux cursus de formation, et ce afin de mettre à profit les synergies (administration des élèves, options facultatives, intervention des membres du corps enseignant, utilisation des salles à usage spécial, etc.).
- Les sites existants dans la partie germanophone du canton répondent aux besoins actuels et doivent être maintenus.
- Si l'option pédagogie devait être créée et qu'en même temps un titre de fin d'études commun aux options santé, travail social et pédagogie devait voir le jour, l'ouverture de classes sur les sites de Berthoud et d'Interlaken pourrait être envisagée, car cette mesure n'entraînerait pas de coûts supplémentaires. Il faudrait néanmoins peser avec soin le pour et le contre d'une telle mesure.

Récapitulation des mesures

- 1) Maintien dans le canton de Berne des formations proposées dans les écoles de culture générale.
- 2) Maintien dans le canton de Berne des options santé et travail social.
- 3) Etude approfondie par la Direction de l'instruction publique d'un élargissement de l'offre à l'option pédagogie sans augmentation du taux de diplômés des écoles moyennes (gymnase et écoles de culture générale).
- 4) Renoncement à l'élargissement de l'offre à d'autres options comme la musique, les arts visuels ou l'information et la communication dans la partie germanophone du canton.
- 5) Révision partielle du plan d'études permettant d'adapter les contenus d'enseignement à l'environnement actuel et d'introduire une option regroupant les domaines de la santé, du travail social et éventuellement de la pédagogie.
- 6) Etude d'adaptations mineures dans le domaine de l'organisation scolaire et des sites et mise en œuvre en cas de besoins avérés et de moyens disponibles.



8 Annexes: tableaux 1 et 4, graphique 1

Tableau 1: Taux de maturités gymnasiales et taux de certificats d'école de culture générale par canton, titres 2010, Office fédéral de la statistique (OFS) [23]

Région, canton	Taux de maturités gymnasiales ¹	Maturités gymnasiales, chiffres absolus ²	Nombre d'élèves de la volée (calculé)	Certificats d'ECG, chiffres absolus ²	Taux de certificats d'ECG (calculé)	Taux global certificats d'ECG + matu. gym.
Total	19.8%	18'702	95'053	3'415	3.6%	23.4%
Région lémanique	23.7%	4'615	19'439	1'247	6.4%	30.2%
VD	23.8%	2'320	9'748	491	5.0%	28.8%
VS	18.4%	748	4'065	229	5.6%	24.0%
GE	27.5%	1'547	5'625	527	9.4%	36.9%
Espace Mittelland	19.6%	4'211	21'435	753	3.5%	23.2%
BE	18.7%	2'153	11'513	201	1.7%	20.4%
FR	22.8%	834	3'658	276	7.5%	30.3%
SO	14.6%	466	3'192	110	3.4%	18.0%
NE	25.6%	543	2'121	115	5.4%	31.0%
JU	22.6%	215	951	51	5.4%	28.0%
Suisse Nord-Ouest	18.3%	2'255	12'332	584	4.7%	23.0%
BS	28.8%	501	1'740	151	8.7%	37.5%
BL	19.6%	608	3'102	235	7.6%	27.2%
AG	15.3%	1'146	7'490	198	2.6%	17.9%
Zurich	18.2%	2'547	13'995	212	1.5%	19.7%
ZH	18.2%	2'547	13'995	212	1.5%	19.7%
Suisse orientale	14.8%	2'202	14'891	306	2.1%	16.8%
GL	12.3%	63	512	18	3.5%	15.8%
SH	14.1%	128	908	38	4.2%	18.3%
AR	19.1%	145	759	17	2.2%	21.3%
AI	17.3%	40	231	0	0.0%	17.3%
SG	13.1%	869	6'634	106	1.6%	14.7%
GR	18.9%	454	2'402	15	0.6%	19.5%
TG	14.6%	503	3'445	112	3.3%	17.9%
Suisse centrale	19.3%	1'832	9'472	201	2.1%	21.5%
LU	19.8%	982	4'960	115	2.3%	22.1%
UR	19.8%	87	439	9	2.0%	21.8%
SZ	17.2%	310	1'802	26	1.4%	18.6%
OW	15.2%	78	513	0	0.0%	15.2%
NW	19.8%	104	525	0	0.0%	19.8%
ZG	22.0%	271	1'232	51	4.1%	26.1%
Tessin	29.8%	1'040	3'490	112	3.2%	33.0%
TI	29.8%	1'040	3'490	112	3.2%	33.0%

¹ Source: Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, Taux de maturités gymnasiales selon le sexe et le canton, 1980-2010: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/06/key/ind1.indicator.10106.101.html (1.12.2011)

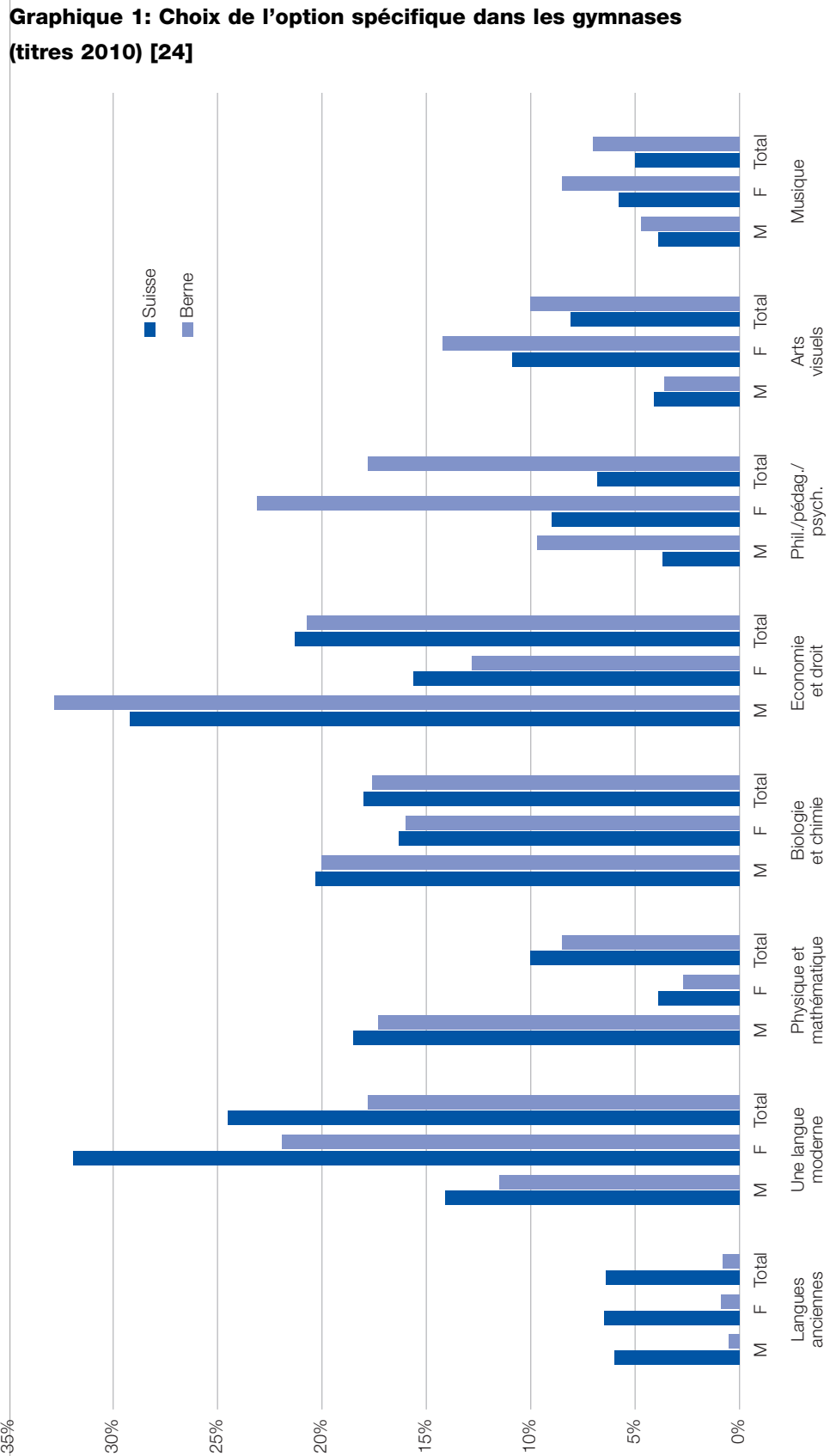
² Source: Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, Degré secondaire II, écoles de formation générale, examens finals 2010: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/04/00/blank/allgemein-_oder_berufsbildung.html (11.9.2011)

Alors que le taux de certificats d'ECG s'élevait en moyenne à 3,6% en Suisse en 2010, il atteignait seulement 1,7% dans le canton de Berne. Cette valeur constitue également une exception dans l'Espace Mittelland puisque dans les autres cantons de la région, ce taux oscillait entre 3,4 et 7,5%. Avec un taux de diplômes des écoles moyennes (gymnases et ECG) de 20,4%, le canton de Berne se situait exactement trois points en dessous de la moyenne suisse, établie à 23,4%.

Tableau 4: Conditions d'admission des hautes écoles pédagogiques en Suisse, état au 13 octobre 2011

Institution	Admission sans examen aux différentes filières avec maturité spécialisée option pédagogie	Si oui, filières concernées (chaque tiret renvoie à une filière)	Admission avec certificat d'ECG et examen (après cours préparatoire ou en candidat(e) libre)	→ diplômé(e)s d'ECG avec maturité spécialisée et/ou cours préparatoire/examen admis aux filières -2/+6
PHBern	Non	-	Oui: - degrés préscolaire et primaire	Oui
HEP BEJUNE	Oui	- degré primaire (degrés 1 à 8 selon HarmoS)	Non	Oui
PH FHNW Nordwestschweiz (Argovie, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure)	Oui	- degrés préscolaire et primaire - degré primaire	Oui (examen de niveau maturité spécialisée): - degrés préscolaire et primaire - degré primaire Oui (examen de niveau maturité gymnasiale): - degré secondaire I - logopédie	Oui
HEP Fribourg	Oui	- école enfantine et école primaire	Oui: - école enfantine et école primaire	Oui
PH Graubünden	Oui	- école enfantine (le certificat d'ECG suffit) - degré primaire (maturité spécialisée nécessaire)	Oui: - école primaire	Oui
PH Schaffhausen (école partenaire de la PH Zürich)	Oui (degré préscolaire seulement)	- degré préscolaire (le certificat d'ECG suffit)	Oui: - degrés primaire et secondaire I, avec évaluation et examen d'admission	Oui
PH St. Gallen	Oui	- école enfantine et école primaire	ECG pas explicitement mentionnées; EDD 3: oui, modules de formation générale à l'école de maturité pour adultes ou examen d'admission	Oui
PH Thurgau	Oui (degré préscolaire seulement)	- degré préscolaire (le certificat d'ECG suffit)	Oui: - degré primaire	Oui
SUPSI-DFA Locarno	Non	-	Non	Non
HEP Lausanne	Oui	- degrés préscolaire et primaire	Non	Oui
HEP Valais	Oui	- école enfantine et école primaire (avec maturité spécialisée socio-pédagogique des ECG vaudoises ou, depuis sept. 2011, maturité spécialisée option pédagogie de l'ECG de Monthey VS)	Oui: - école enfantine et école primaire	Oui
PH Zentralschweiz (sites à Lucerne, Schwyz et Zoug)	Oui	- école enfantine et premières années de primaire - degré primaire	EDD 3: oui, certificat d'ECG seulement avec trois années de pratique, sinon maturité spécialisée requise	Oui
PH Zürich	Oui (école enfantine seulement)	- école enfantine (le certificat d'ECG suffit) Une procédure de consultation est actuellement en cours (jan. 2012) à propos de l'admission sans examen à d'autres filières avec la maturité spécialisée option pédagogie.	Oui, cours préparatoire de six mois à l'ECG pour école enfantine et premières années de primaire - degré primaire - degré secondaire I Ensuite, procédure d'admission à la HEP	Oui
Université de Genève	Non	Formation des enseignants seulement à l'Université. Admission de candidat(e)s avec d'autres profils que la maturité gymnasiale actuellement à l'étude.	Non	Non, à l'étude

Les conditions d'admission des hautes écoles pédagogiques (HEP) ne sont pour l'heure pas encore harmonisées en Suisse, même si la maturité spécialisée option pédagogie s'est largement imposée comme une voie d'accès aux filières d'enseignement aux degrés préscolaire et/ou primaire. Seuls les cantons de Genève et du Tessin ainsi que la PHBern ne proposent aucune filière ouverte sans examen aux personnes issues d'une ECG. Dans la partie germanophone du canton de Berne, les titulaires d'un certificat d'ECG peuvent néanmoins se soumettre à un test d'admission (ce qui n'est pas le cas dans les deux autres cantons cités précédemment), les cours permettant de s'y préparer étant facultatifs.



En moyenne en Suisse, 6,8% des gymnasiens et gymnasiennes ont choisi l'option spécifique philosophie/pédagogie/psychologie (PPP) en 2010 contre 17,8% dans le canton de Berne. On constate également que les élèves bernois sont en moyenne plus nombreux que ceux des autres cantons à se décider pour les options spécifiques musique et arts visuels.



9 Table des sources

- [1] CDIP, Recueil systématique de la législation intercantonale dans le domaine de l'éducation, 4.2.1.2, Règlement du 12 juin 2003 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale:
http://edudoc.ch/record/29968/files/AK_FMS_f.pdf (10.9.11)
- [2] Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisée (LHES)
www.admin.ch/ch/f/rs/4/414.71.fr.pdf
- [3] Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE):
www.admin.ch/ch/f/ff/2011/6863.pdf (17.2.12)
- [4] Journal du Grand Conseil, session de février 2003, p. 77-85:
www.gr.be.ch/gr/fr/index/sessionen/sessionen/tagblattarchiv_2000-2009/tagblaetter_2003.assetref/content/dam/documents/GR/Sessionen/de/tagblattarchiv/2003%20Tagblatt%20Februarsession.pdf (10.9.11) (bilingue)
Motion disponible en français sous:
www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwsbinary.DOKUMENTE.acq/e67e0316d9a44220bf48e8e281b264a4-332/1/PDF/2001.4383-Vorstossantwort-F-12423.pdf
- [5] Canton de Berne, Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif, Arrêté du Conseil-exécutif n° 1741 du 18 juin 2003, Diplommittelschulen; Führung von dreijährigen Kursen im deutschsprachigen Kantonsteil (en allemand)
- [6] Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Ecole de maturité spécialisée (EMSP), Plan d'études 2004:
www.erz.be.ch/erz/fr/index/mittelschule/mittelschule/fachmittelschule/Lehrplan-fachmittelschulen.assetref/content/dam/documents/ERZ/MBA/fr/AMS/ams_ecg_plan_etudes.pdf (10.9.11)
- [7] Recueil systématique des lois bernoises (RSB) 433.12, loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM):
www.sta.be.ch/belex/f/4/433_12.html
- [8] Recueil systématique des lois bernoises (RSB) 433.121, ordonnance du 7 novembre 2007 sur les écoles moyennes (OEM):
www.sta.be.ch/belex/f/4/433_121.html
- [9] CDIP, Registre des certificats reconnus d'ECG et de maturité spécialisée, état en octobre 2011:
www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/diplanerk/liste_akabschl_fms_df.pdf
- [10] Ecole de culture générale Suisse, Abgabe der ersten Fachmaturitätszeugnisse in den Kantonen, état en février 2011:
www.fms-ecg.ch/documents/showFile.asp?ID=2027 (en allemand)
- [11] Bildungs- und Kulturdepartement du canton de Lucerne, Fach- und Wirtschaftsmittelschulzentrum, Gesundheitsmittelschule, EFZ FAGE mit Berufsmaturität, schulgestützte Ausbildung 2012/2015, état au 27 septembre 2011:
www.beruf.lu.ch/index/berufsbildungszentren/fmz/fmz_bildungsangebot/_fmz-gms/broschueregms.pdf (13.10.11) (en allemand)

- [12] Communiqué de presse du Conseil d'Etat du canton de Zurich du 22 décembre 2011:
www.zh.ch/internet/de/aktuell/news/medienmitteilungen/2011/332-3_gesetz_phzh.html (20.2.2012) (en allemand)
- [13] Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, Grundlagenbericht für die Versorgungsplanung 2011 bis 2014 nicht-universitäre Gesundheitsberufe, Peter Dolder, Dolder Beratungen GmbH, Berne, 8 novembre 2010:
www.gef.be.ch/gef/de/index/gesundheit/gesundheit/spitalversorgung/Versorgungsplanunggemaessspvg/projekt_versorgungsplanung2011-2014.assetref/content/dam/documents/GEF/SPA/de/Versorgungsplanung/20112014/Ber_Dolder_Gesundheitsberufe_20101108_def.pdf (19.10.11)
(en allemand)
- [14] Geschäftsstelle sozialinfo, Schwarztorstrasse 20, 3007 Berne:
www.sozialinfo.ch/stellenportal (19.10.11) (en allemand)
- [15] Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule (BFF) de Berne, Abteilung Höhere Fachschulen, Thomas Roth, Abteilungsleiter, courriel du 1^{er} février 2012
- [16] Haute école spécialisée bernoise, Travail social, Studienverlauf und Berufsausrichtung – Synthesebericht zur Forschungsarbeit Rehberg, Moser, Regner, Schatzmann 2007 (Juni 2009):
www.soziale-arbeit.bfh.ch/uploads/media/Kurzbericht_Berufsbiographien.pdf (14.2.12)(en allemand)
- [17] Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, Aarau, L'éducation en Suisse 2010:
www.skbf-csre.ch/fr/monitorage-de-leducation/rapport-2010/
- [18] Association faîtière des enseignants et enseignantes suisses LCH, Bildung Schweiz, numéro 4/2010, p. 24-25, Stefan Denzler: Zu wenig Nachwuchs für die Schweizer Schulen:
www.lch.ch/dms-static/ad297d01-43d9-440d-a9bf-64b9c7fefc8c/24_25.pdf (20.10.11) (en allemand)
- [19] Sources du graphique 2:
- Titres:
OFS, Examens finals dans les hautes écoles pédagogiques: tableaux de base, données détaillées, fichier su-b-15.02.02.04.04-PH-HEP.xls, T3.2 Diplômes de bachelor et de master HEP selon la haute école pédagogique, la filière d'études et le sexe, dès 2005 resp. 2006:
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/06/data.Document.86143.xls
 - Effectifs d'enseignants et d'enseignantes hors du canton de Berne:
OFS, Statistique du personnel des écoles 2009/2010, fichier su-d-15.02.03-OSS-2009.xls, T1 Enseignants selon le canton, le degré d'enseignement et le sexe (écoles publiques), en 2009/10:
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/02/data/blank/01.Document.150715.xls
 - Effectifs d'enseignants et d'enseignantes dans le canton de Berne (partie germanophone seulement):
Statistique de la formation du canton de Berne: données de base 2009, p. 25, Corps enseignant 2009/10:
www.erz.be.ch/erz/de/index/direktion/organisation/generalsekretariat/statistik/bildungsstatistik-broschuerenvor2005.assetref/content/dam/documents/ERZ/GS/de/GS-biev-statistik/Bildungsstatistik-BE-Basisdaten-2009.pdf (30.1.12)

- Données concernant la part des diplômés extracantonaux:
PHNW: conversation téléphonique entre Walter Rohrer, vice-directeur et V. Pfister, de la matinée du 14 février 2012
PH BE y c. NMS: courriel de diana.aeberhardt@phbern.ch du 9 février 2012
PH ZH y c. Unterstrass: courriel d'andrea.grieskamp@phzh.ch du 2 février 2012
PHZ: courriel de michael.zutavern@phz.ch du 3 février 2012
- [20] Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv), Fachmittelschule (FMS) und Fachangestellte Gesundheit (FAGE): Bericht zur Kohorte 2004/2005, Synoptische Darstellung der Ergebnisse, Christina Gnos, 21 mars 2007:
www.erz.be.ch/erz/de/index/mittelschule/mittelschule/mittelschulbericht/fachmittelschulbericht.assetref/content/dam/documents/ERZ/MBA/de/AMS/ams_fmsbericht_quelle16_synopse_kohorte_2004-2005.pdf (en allemand)
- [21] Monitoring de l'éducation en Suisse, Bildungswunsch und Wirklichkeit, Thematischer Bericht der Erhebung PISA 2000, Thomas Meyer, Barbara E. Stalder, Monika Matter; Office fédéral de la statistique (OFS), Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Neuchâtel, 2003:
www.pisa.admin.ch/bfs/pisa/de/index/hidden_folder/publications.Document.26275.pdf (24.11.11) (en allemand, résumé en français p. 13-15)
- [22] Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv), Evaluation Fachmittelschule und Fachangestellte/r Gesundheit, Zubringerausbildungen im Hinblick auf die tertiären Gesundheitsberufe im Vergleich, Bericht 2011, Christina Gnos:
www.erz.be.ch/erz/de/index/mittelschule/mittelschule/mittelschulbericht/fachmittelschulbericht.assetref/content/dam/documents/ERZ/MBA/de/AMS/ams_fmsbericht_quelle17_zubringerausbildungen.pdf (en allemand)
- [23] Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, compilation du tableau Taux de maturités gymnasiales selon le sexe et le canton, 1980-2010:
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/06/key/ind1.indicator.10106.101.html (01.12.11)
et du tableau Degré secondaire II, écoles de formation générale: examens finals 2010:
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/04/00/blank/allgemein-_oder_berufsbildung.html (11.9.11)
- [24] Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, Maturités et passage vers les hautes écoles, 2011: chiffres extraits du tableau T3.2 Maturités cantonales reconnues par la Confédération selon le canton de l'école, l'option spécifique et le sexe en 2010:
http://edudoc.ch/record/97353/files/Maturitaet_Hochschule_2010_media.pdf, p.15 (18.10.11)

Document à commander auprès de

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle,
Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Bern 22

Téléphone 031 633 87 79
ams@erz.be.ch

Document à télécharger sous

www.erz.be.ch/fmsbericht